



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ISÈRE



Diagnostic agricole Territorial

N° 10.01 Date : **06/07/2018**



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
RHÔNE

Dossier de :

Vienne Condrieu Agglomération

Vienne
Condrieu
Agglomération

Compte - rendu

Dossier réalisé par :

- *service Aménagement & Foncier – Chambre d’agriculture 38*

Sylvie FANJAT

Tél. **04 76 20 67 17**

Mail : sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr

Antenne de Grenoble

- *service Territoire – Chambre d’agriculture 69*

Lucie GIRARD (en congés parental, remplacé par Maxime GUITTAT)

Tél. **04 72 31 59 62**

Mail : maxime.guittat@rhone.chambagri.fr

Antenne de Brignais

Adresses

Chambre d’agriculture de l’Isère

40 av Marcelin Berthelot - CS92608

38036 GRENOBLE Cedex 2

accueil@isere.chambagri.fr

www.synagri.com/isere

Chambre d’agriculture du Rhône

18 avenue des Monts d’Origine

69890 LA TOUR DE SALVAGNY

contact@remove-this.rhone.chambagri.fr

www.synagri.com/isere

Antenne de Brignais

234, rue du Général de Gaulle

69530 BRIGNAIS

SOMMAIRE

Partie 1 : Introduction	5
Présentation de la communauté d'Agglomération "Vienne Condrieu Agglomération"	5
Contexte et objectif de l'étude	5
Méthodologie	5
Partie 2 : Paysage et enjeux	6
1- Situation géographique et administrative	6
Un territoire sur deux départements	6
Un SCoT en révision.....	7
2- Les caractéristiques du territoire	7
2.1. Le relief et le climat	7
2.2. Les sols.....	8
2.3. Le réseau hydrographique	9
2.4. La présence d'espaces protégés	11
Un Parc Naturel Régional sur le territoire	11
ZNIEFF	11
Espace Naturel Sensible	12
3. Des éléments structurants pour l'activité agricole	13
3.1. Des signes de qualité pour des produits d'exception	13
AOC viticoles.....	13
Appellations fromagères	13
3.2. Les points de vente collectifs.....	14
3.2. Un réseau d'irrigation.....	15
3.3. Captages	17
3.4. Un engagement dans les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)	17
3.5. Les Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)	18
3.6. Ambroisie.....	19
3.7. Zone vulnérable	19
3.8. Zone ICHN	20
Partie 3 : L'activité agricole sur Vienne Condrieu agglomération	21
1. Dynamique de l'activité agricole et spécificités	21
1.1. Evolution du nombre d'exploitations agricoles	21
1.2. Les statuts des exploitants agricoles	22
1.3. Le foncier agricole et son évolution	23
.....	24
1.4. Le travail sur les exploitations agricoles	24
Structures liées à l'emploi agricole sur le territoire	26
1.5. Les données économiques	26
Par production	26

Par commune.....	26
2. Installation et transmission sur la communauté de communes	27
2.1. Dynamique d’installation.....	27
2.2. Transmission	28
4. Filières	30
.....	30
4.1. L’élevage.....	31
Élevage bovin viande	31
Élevage bovin lait.....	32
Élevage ovin viande	33
Élevage caprin.....	34
4.2. Les grandes cultures	36
4.3. Le maraîchage.....	36
4.4. L’arboriculture.....	36
4.5. La viticulture	37
Conclusion	39
ANNEXES	40
Annexe 1 – Liste des personnes ressources	41
Annexe 2 - Liste des exploitants en Agriculture Biologique sur Vienne Condrieu Agglomération – données 2017	41

Partie 1 : Introduction

Présentation de la communauté d'Agglomération "Vienne Condrieu Agglomération"

Vienne Condrieu Agglomération est née début 2018 de la fusion de la communauté de communes de la région de Condrieu et de Vienne Agglo à laquelle s'est rajoutée la commune de Meyssez (38).

La superficie de cette agglomération est de 407 km² et l'agriculture en occupe près de 44 % (18000 Ha). Située entre les deux pôles urbains majeurs que sont Lyon et Saint-Etienne, les territoires de cette agglomération sont très urbanisés localement et la population de cette agglomération s'élève à près de 90 000 habitants. Le développement des pôles urbains ne doit cependant pas faire oublier les territoires agricoles. Ce sont près de 400 exploitations qui sont encore présentes sur le territoire. L'agriculture est de type péri urbaine et est très diversifiée : viticulture, polyculture-élevage, arboriculture, grandes cultures maraîchage.

Des projets d'ampleur montrent le dynamisme des agriculteurs de ce secteur. Par le positionnement stratégique du territoire, la vente en circuits courts ou de proximité s'est fortement développée tant au niveau individuel que collectif. Mais le territoire a perdu entre 2000 et 2010, près de 30 % de ses exploitations en particulier dans le secteur de l'élevage, secteur essentiel pour l'entretien de l'espace et des paysages. La surface agricole a diminué de 5 % entre 2000 et 2010 au profit de l'urbanisation et des équipements collectifs.

Dans certains secteurs, la forte pression foncière constitue un handicap au développement de l'activité agricole. A cela, il faut ajouter le vieillissement des chefs d'exploitation et l'incertitude quant à la reprise de leurs exploitations. De plus, la fragilisation des filières économiques entraîne aussi des mutations et des adaptations des systèmes agricoles et une difficulté de projection.

Contexte et objectif de l'étude

La nouvelle Communauté d'Agglomération par l'évolution de son périmètre récent souhaite disposer d'un état des lieux de l'agriculture sur son territoire afin de prendre les meilleures décisions en matière de stratégie territoriale.

Les élus souhaitent favoriser le maintien d'une agriculture dynamique, viable et durable sur le territoire afin de conforter une activité économique, génératrice d'emplois, des produits agricoles de qualité, de conserver un aménagement équilibré de l'espace et de préserver un cadre de vie remarquable pour ses habitants. L'objectif de ce diagnostic est de présenter les informations sur l'activité agricole, son poids et son dynamisme.

Méthodologie

Les Chambres d'agriculture de l'Isère et du Rhône se sont appuyées sur le diagnostic réalisé sur la CCRC (Communauté de Communes de la Région de Condrieu) en 2016. Ainsi, les données de ce précédent diagnostic ont été remises à jour, et complétées par les données des communes de Vienne Condrieu Agglomération qui n'étaient pas concernées par cette étude. Cette phase de recueil de données, de compilation et de synthèse des données agricoles existantes a été réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Isère.

L'ensemble des données est ensuite globalisé au niveau du territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Des cartes viennent compléter et illustrer ce document.

Les données chiffrées sur les exploitations s'appuient sur le recensement général agricole (RGA) et les données issues de la base Octagri de la chambre d'agriculture. D'autres données ont été complétées grâce à des contacts auprès des personnes ressources du territoire (élus agricoles, agriculteurs référents, délégués PLU, conseillers filières des chambres d'agriculture, chargés de mission dans des organismes partenaires, ...).

Dans une seconde phase, des rencontres seront organisées par filières dans un but d'identifier les enjeux du territoire et de faire émerger des pistes d'actions.

Partie 2 : Paysage et enjeux

Dans le paysage se combine de manière intéressante une proximité entre urbain et rural. La vallée du Rhône, véritable épine dorsale, encaissée, concentre les zones urbaines et de grandes infrastructures multimodales : fleuve, voies ferrées, autoroute A7, RN7 et RN 86... mais en regard de ces espaces fortement urbanisés les côteaoux de viticulture donnent une touche de spécificité et un caractère particulier à ce paysage marqué par le Rhône.

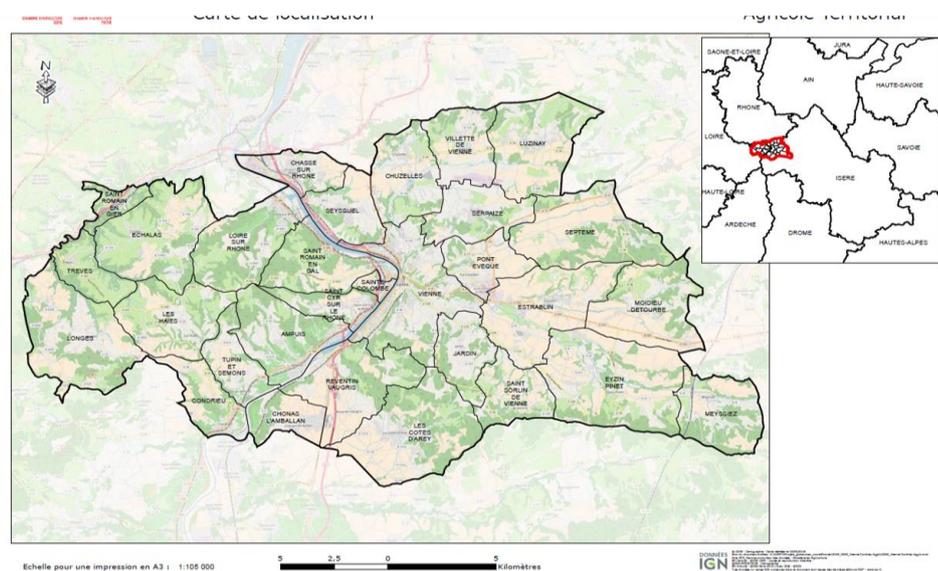
A l'est les quatre vallées, où s'égrènent des villages ruraux en bas de pentes, l'agriculture de polyculture élevage est fortement présente. Ces vallées constituent également une ouverture potentielle vers les territoires voisins du Dauphiné.

Le plateau de Condrieu, qui domine à l'ouest, annonce le Pilat et ses collines boisées. Villages et hameaux s'y déploient, avec une orientation touristique à développer et une agriculture partagée entre arboriculture et élevage.

Les fragilités et enjeux de ces paysages se trouvent notamment dans cette proximité et interrelations entre urbain et rural : risque de mitage urbain et de conurbation dans les communes des Quatre vallées les plus proches de Vienne, risque de boisement de peupliers dans les parcelles agricoles des vallées, risques d'enfrichement ou de boisement sur le Plateau de Condrieu...

1- Situation géographique et administrative

Un territoire sur deux départements



Carte 1 - Carte de localisation Vienne Condrieu Agglomération

Réparti sur les deux rives du Rhône, le territoire de Vienne Condrieu Agglomération se situe sur les départements de l'Isère et du Rhône, sur l'extrémité ouest pour l'Isère et sur le sud du département du Rhône en plein cœur de la région Auvergne Rhône Alpes.

Les 30 communes qui composent cette communauté d'agglomération se répartissent de part et d'autre du fleuve Rhône.

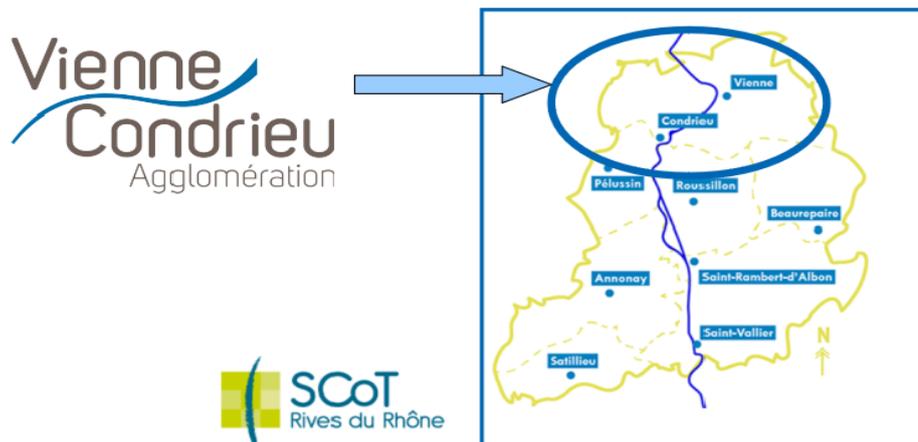
- 18 de ces communes se trouvent dans le département de l'Isère : Chasse sur Rhône, Chonas l'Amballan, Chuzelles, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Les côtes d'Arej, Luzinay, Meyssiez, Moidieu-Détourbe, pont Evêque, Reventin Vaugris, Saint Sorlin de Vienne, Septème, Serpaize, Seyssuel, Vienne et Villette de Vienne.
- 12 communes se trouvent dans le département du Rhône : Ampuis, Condrieu, Echallas, Les Haies, Loire sur Rhône, Longes, Saint Cyr sur le Rhône, Saint romain en Gal, Saint Romain en Gier, Sainte Colombe, Trèves, Tupin et Semons.

Un SCoT en révision

Vienne Condrieu Agglomération appartient au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Rives du Rhône approuvé en mars 2012 qui couvre 80 communes et qui est actuellement en cours de révision. Le territoire de la communauté d'agglomération se situe dans la partie Nord du SCoT.

Le SCoT est un outil de planification territoriale qui assure la cohérence entre les différentes politiques publiques.

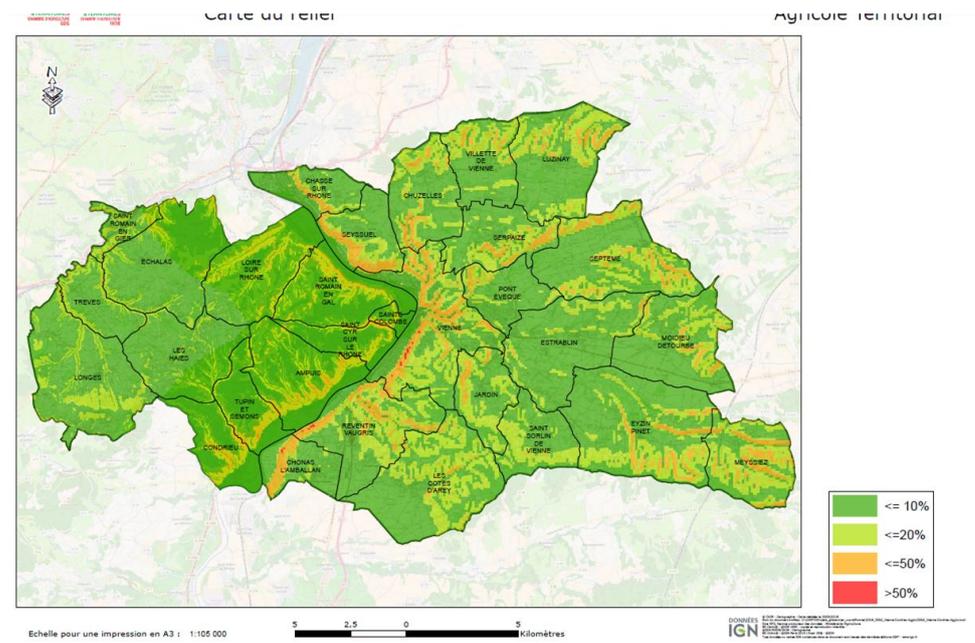
Depuis l'année 2018, le Syndicat mixte compte 7 intercommunalités, 153 communes et s'étend sur environ 1 866 km². C'est à cette échelle qu'est élaboré le futur SCoT.



2- Les caractéristiques du territoire

2.1. Le relief et le climat

À l'ouest du Rhône, se situe le plateau de Condrieu et à l'est les Balmes Viennoises, les collines de Serpaize et les vallées de la Sévenne, de la Vega et de la Gère qui confluent avec le Rhône à Vienne. (Bassin des quatre vallées). Les massifs montagneux contrastent donc avec les vallées alluviales. Ces dernières bénéficient d'un climat plus favorable avec des gelées plus faibles en hiver. La présence du Rhône influence également le climat en canalisant les circulations atmosphériques. Le vent souffle d'ailleurs assez régulièrement dans la vallée rhodanienne.



Carte 2 - Carte du relief

2.2. Les sols

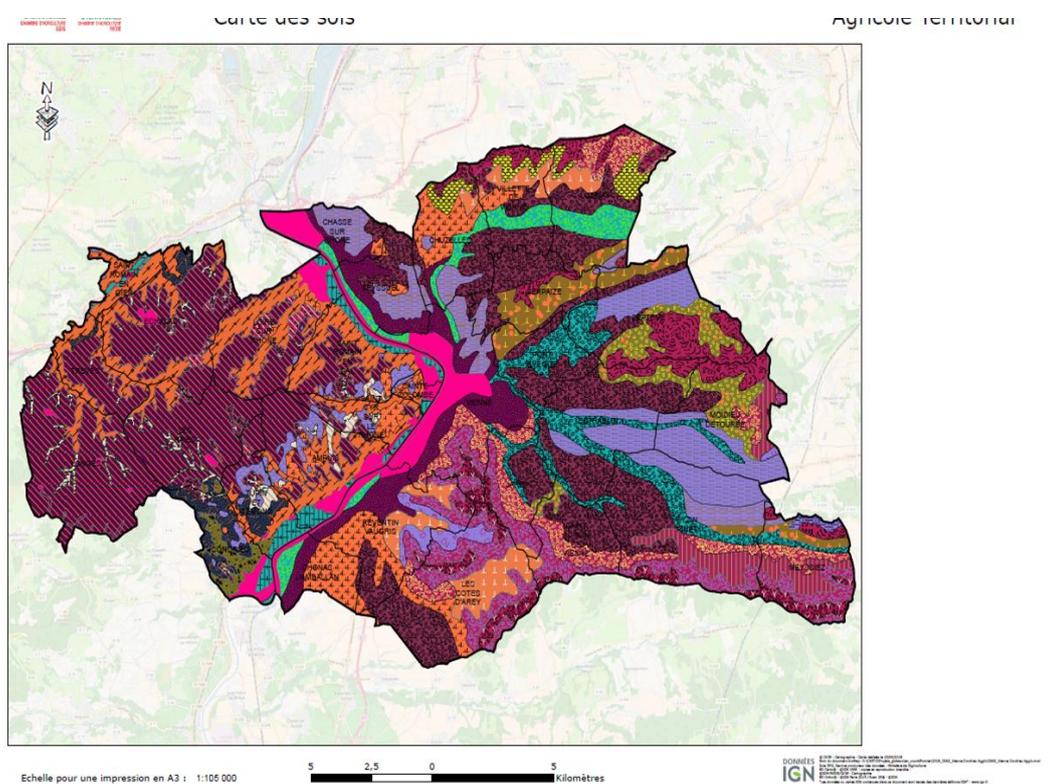
Là aussi, il y a un fort contraste entre la partie située à l'Ouest du Rhône et celle située à l'Est.

La Vallée du Rhône sépare nettement deux entités géologiques :

- A l'Ouest, le massif du Pilat, extrémité orientale du massif central, constitué d'un substrat rocheux dominé par des roches cristallines, avec une prédominance de sols superficiels bruns, acides, sableux ou limoneux. Ces sols sont assez peu profonds, très séchant à faible valeur agronomique. L'agriculture s'est adaptée et sur les coteaux on trouve de la vigne et de l'arboriculture alors que l'élevage se situe plus sur les plateaux. Les sols peuvent parfois être valorisés par l'irrigation donnant ainsi la possibilité d'implanter des cultures diversifiées : céréales, arboriculture et maraîchage.

- A l'Est, les collines du Bas-Dauphiné, elles sont constituées essentiellement de terrains tertiaires : Miocène et Pliocène. Ces formations tertiaires plus récentes sont constituées de molasse (grès sableux et sables) et de la formation de Bonnevaux de l'Amballan (gros galets et argiles rouges).

Ces collines ont été en grande partie recouvertes par des dépôts fluvio-glaciaires (moraines des glaciers alpins du quaternaire), tandis que les fonds de vallées sont occupés par des alluvions. Les cultures de céréales sont présentes et les prairies sont plus en coteaux en s'éloignant de la vallée du Rhône.

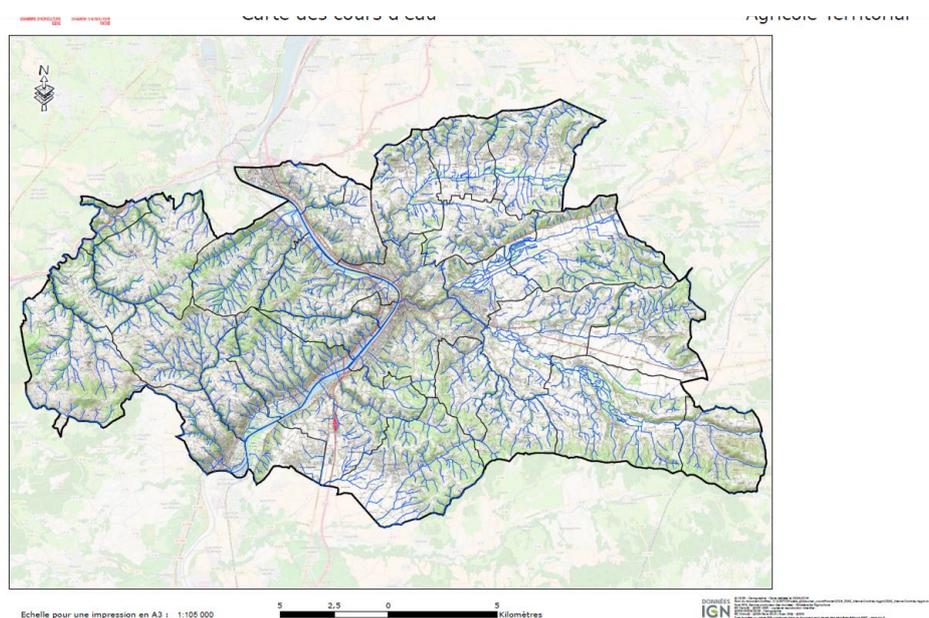


Carte 3 – Carte des sols

Légende de la carte des sols

 Urbanisation	 Fluviosols réductiques et rédoxiques
 Alocrisoles et Brunisol-Néoluvisols sur schistes et micaschistes	 Fluviosols typiques et rédoxiques carbonatés
 Alocrisoles et brunisols sur granites et gneiss	 Fluviosols typiques et rédoxiques de vallon plus ou moins humide
 Alocrisoles leptiques de gneiss et schistes	 Lithosols et Brunisols oligosaturés
 Brunisols oligosaturés sur gneiss	 Lithosols, rankosols et alocrisoles sur schistes et micaschistes
 Brunisols, calcosols et rendosols de conglomérat et molasse	 Luvisol colluvique rédoxique des vallons sur schistes et micaschistes
 Calcosols loessiques	 Luvisols dégradés
 Calcosols-calcisols (rédoxiques) de marnes	 Luvisols rédoxiques et Fersialsols-Rédoxisols d'altérite
 Colluviosol luvisolique de schistes et micaschistes	 Luvisols typiques à Rédoxisols
 Colluviosol pachique de vallon sec	 Luvisols-Néoluvisols et Calcisols des molasses sablo-gréseuses
 Colluviosol typique de vallon sec	 Luvisols-Rédoxisols acides des limons
 Fersialsols calciques caillouteux	 Luvisols-Rédoxisols tronqués de limons décarbonatés
 Fersialsols décarbonatés	 Néoluvisols plus ou moins rédoxiques
 Fersialsols décarbonatés de moraine	 Néoluvisols rédoxiques sur gneiss
 Fersialsols décarbonatés et Brunisols	 Rankosols, alocrisoles typiques et leptiques sur gneiss (et granites)
 Fersialsols luvisoliques à cailloux siliceux	 Rendosols de bordures de moraines
 Fersialsols rédoxiques dégradés de moraine très caillouteuse	 Régosols caillouteux sur gneiss (et granites)
 Fluviosols bruts carbonatés et fluviosols brunifiés	 Régosols caillouteux, lithosols et rankosols sur schistes et micaschistes
 Fluviosols et fluviosols rédoxiques pachiques non calcaires	 Régosols, rendosols, calcosols et brunisols plus ou moins colluviques de conglomérat
 Fluviosols rédoxiques	

2.3. Le réseau hydrographique



Carte 4 - Carte des cours d'eau

La cartographie des cours d'eau est en cours sur l'ensemble du territoire national, suite à une demande du monde agricole et l'instruction du 3 juin 2015 de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, vise l'établissement de cette cartographie.

La vocation de la cartographie des cours d'eau est de mieux faire connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme « cours d'eau » au titre de la police de l'eau, c'est-à-dire des cours d'eau sur lesquels s'applique la réglementation issue des articles L.214-1 à L.214-11 du code de l'environnement.

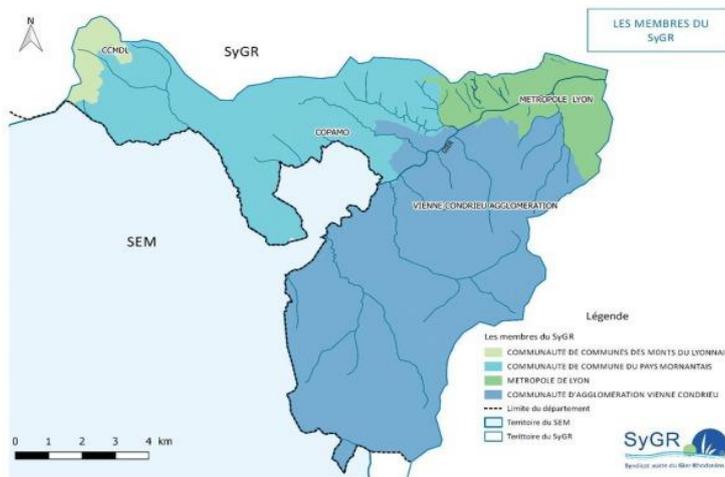
Les Directions départementales des territoires se chargent de coordonner cette cartographie et les exploitants font partie des personnes qui sont sollicitées pour argumenter le classement des cours d'eau au même titre que d'autres partenaires comme les collectivités, les commissions locales de l'eau, les associations de protection de l'environnement, les associations de pêcheurs, etc.

Le classement « cours d'eau » implique certaines contraintes réglementaires aux exploitants agricoles qui cultivent à proximité. Notamment l'implantation d'une bande enherbée d'au moins 5 m de large et le respect d'une Zone de Non Traitement (ZNT) dont la largeur dépend des produits utilisés. Cette cartographie se réalise par bassin versant.

Le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)

Le **Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)** et Saint-Etienne Métropole assurent conjointement la **compétence rivière** ainsi que la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (programme PAPI)** sur le territoire des 10 communes situées sur la **partie rhodanienne du bassin versant du Gier**.

Des cours d'eau relativement courts type torrentiels descendent du massif du Pilat dans des gorges boisées, ils sont appelés « ravins rhodaniens »

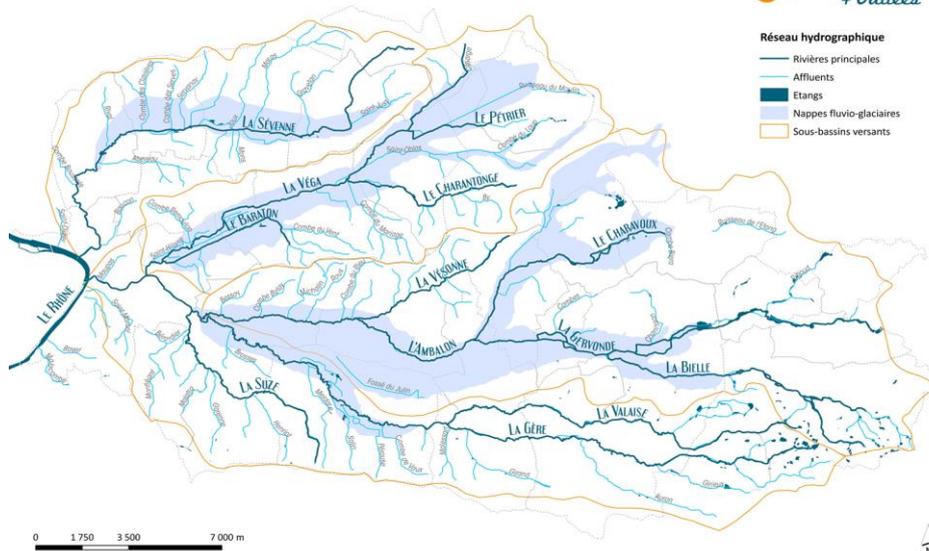


Carte des membres du syndicat mixte du Gier Rhodanien

Syndicat "Rivières des 4 Vallées"

De l'autre côté du Rhône, c'est le Syndicat "Rivières des 4 Vallées" qui assure ces compétences. Les cours d'eau plus longs (Sévenne, Véga, Vésonne, Gère) sont suivis dans le cadre d'un contrat de rivière.

LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DES 4 VALLÉES



Carte du fonctionnement hydrogéologique du bassin versant des 4 vallées

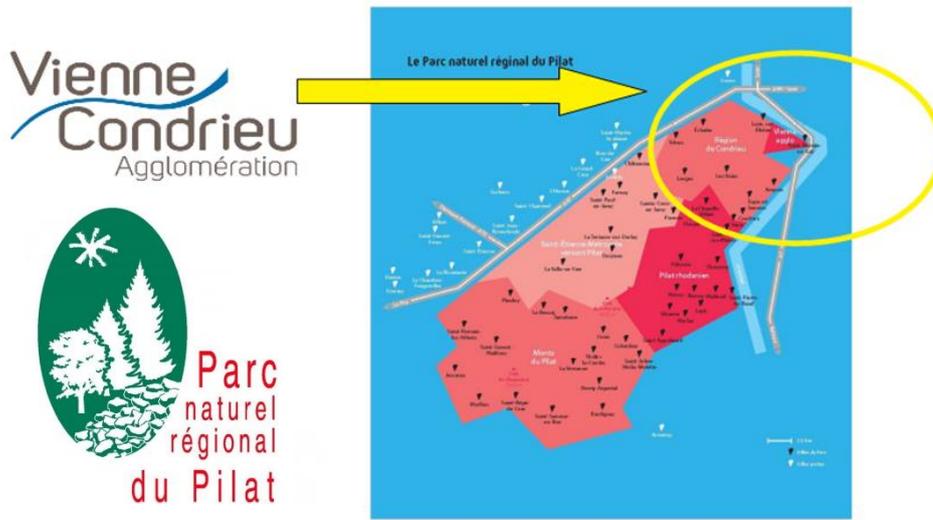
Le bassin versant s'étend sur 460km² et couvre deux sous-bassins hydrographiques différents, celui de la Gère et celui de la Sévenne.

L'inventaire est consultable sur le site des DDT 38 et 69. Tant que l'inventaire n'est pas réalisé sur la totalité des territoires, ce sont toujours les cours d'eau présents sur les cartes IGN qui font référence (les écoulements en traits bleus pleins et pointillés nommés).

2.4. La présence d'espaces protégés

Un Parc Naturel Régional sur le territoire

Les communes du Rhône exceptées Saint Romain en Gier et Sainte Colombe font partie du Parc Naturel régional du Pilat. Elles se situent dans la partie Nord du parc qui compte en tout 47 communes.



ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, nous trouvons les deux types de ZNIEFF:

ZNIEFF type I

Vallon de Gerbole, Forêt des Blaches, zones humides de la prairie de saint hilaire, Vallon de Gorneton, coteau boisé de Levau, zone humide des Serpaizières, Coteaux de Seyssuel et ruisseaux du pied ferrat, combe du loup, zone bocagère relique de la Sévenne, pelouses et vergers du ruisseau de Charentonge, la Varèze.

Ile du Beurre et île de la chèvre, Landes de Jurieux et des Roches de Marlin, Vallon du Godivert, Avin de l'Alleau, Vallons en rive droite du Rhône entre Sainte-Colombe et Condrieu, Vallée du Mézerin et crêts des Moussières et Pelouses de Montlis, Combe de Morin, Côtère de St Romain en Gal.

ZNIEFF type II

Ensemble fonctionnel formé par la Varèze et ses affluents, ensemble fonctionnel formé par la Varèze et ses affluents, ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales.

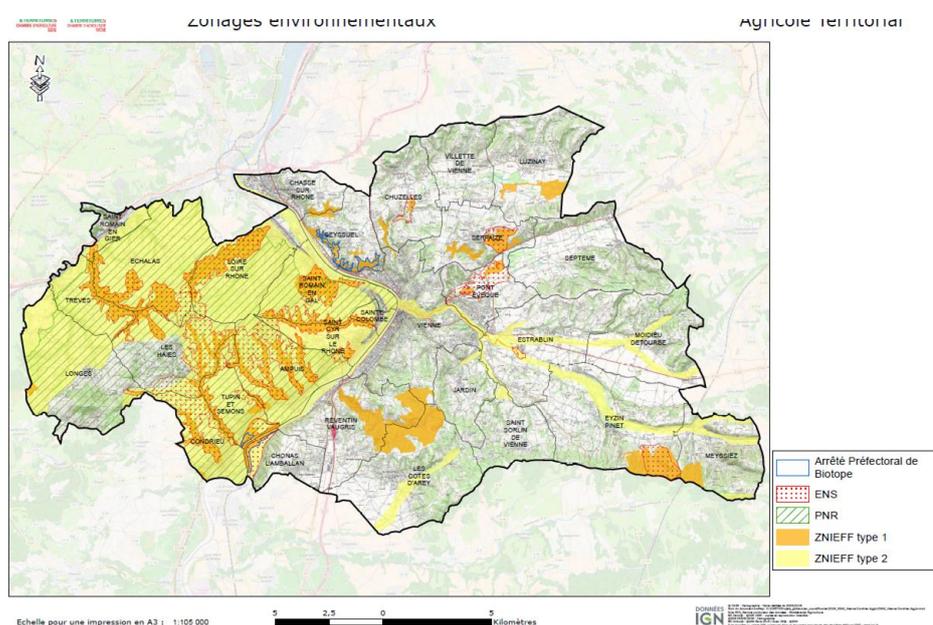
Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales, Contreforts septentrionaux du massif du Pilat, Ensemble des vallons du Pilat Rhodanien, ravins de Lalleau.

Espace Naturel Sensible

Un Espace Naturel Sensible est un site qui présente une valeur patrimoniale au regard de ses caractéristiques paysagères, de sa faune ou de sa flore. L'objectif est aussi de valoriser l'histoire et l'action de l'homme sur ces espaces, le patrimoine bâti, les pratiques et traditions agricoles, pastorales et sylvicoles, ainsi que les activités économiques. Ces espaces naturels sont à l'initiative des départements.

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération on trouve :

- ENS de l'Île du Beurre - 54 Ha sur les communes de Tupin et Semons et Ampuis.
- ENS vallée du Mézerin et crêts des Moussières - 593 Ha sur les Haies, Echallas, Saint Romain en Gier.
- ENS Ile Barlet - sur Saint Romain en Gal (site naturel alluvial)
- ENS Côtière de Saint Romain en Gal sur 203 Ha.
- ENS Vallons du Pilat – 2289 Ha sur les communes d'Échallas, Loire-sur-Rhône, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Ampuis, Tupin et Semons, Condrieu, Les Haies et Sainte-Colombe
- ENS Pêtu du loup - 154 H sur Les Haies et Loire sur Rhône.
- ENS Pelouses et forêt de Monlis - 45 ha sur Saint Cyr sur le Rhône et Ampuis.
- ENS de la Combe de Vaux - 200 ha sur la commune d'Eyzin-Pinet.



Carte 5 - Carte des zonages environnementaux

Sur chacun des types de zonages, les activités agricoles ne sont pas interdites, au contraire, elles permettent par des actions spécifiques d'entretenir et mettre en valeur le patrimoine naturel de ces sites.

type de zonage	surface agricole 2016 (ha)
ENS 38	398,25
ENS 69	1794,36
ZNIEFF Type 1	2352,6
ZNIEFF Type 2	6302,38
Arrêté biotope	15,77

Tableau 1- Surfaces agricoles du RPG 2016 incluent dans les zonages environnementaux présentes sur Vienne Condrieu Agglomération.

Enfin, le territoire ne fait plus l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). En effet, l'APPB des coteaux de Seyssuel qui avait été pris en 2013 a été abrogé en Avril 2016.

3. Des éléments structurants pour l'activité agricole

3.1. Des signes de qualité pour des produits d'exception

AOC viticoles

Trois AOC sont présentes sur le territoire : AOC Côte-rôtie, l'AOC Condrieu et l'AOC Coteau du Lyonnais.

Côte Rôtie :

Le Côte-Rôtie est un vin rouge en AOC depuis 1940. Dans cette AOC, deux cépages sont autorisés : la Syrah et le Viognier. Le sous-sol est composé de micaschistes, gneiss, migmatites et de granites.

Le vignoble s'étage de 140 à 320 m d'altitude avec une pente de 60%. La surface de production s'étend sur 309 ha (320 ha en AOC) sur les communes de St Cyr-sur-le-Rhône, Ampuis et Tupins-et Semons.

En 2017, la production a été de 11 823 hl. Le rendement moyen est de 38,3 hl/ha. 70 domaines produisent du Côte-Rôtie. La production nécessite un emploi par ha.

Condrieu :

Le Condrieu est un vin blanc en AOC depuis 1940. Dans cette AOC, un cépage est autorisé : le Viognier. Le sous-sol est composé de granites.

Le vignoble s'étage de 140 à 300 m d'altitude avec une pente de 60%. La surface de production s'étend sur 197 ha (260 ha en AOC) sur la commune de Condrieu dans le département du Rhône et sur d'autres communes de la Loire et de l'Ardèche. En 2017, la production a été de 6 089 hl. Le rendement moyen est de 31 hl/ha. 50 domaines produisent du Condrieu dont 28 ont leur siège sur le territoire. La production nécessite un emploi par ha.

Coteau du Lyonnais :

Seule la commune de St Romain en Gier est concernée par cette appellation. Les cépages utilisés sont le Gamay noir, le Chardonnay et l'Aligoté.

Appellations fromagères

Rigotte de Condrieu :

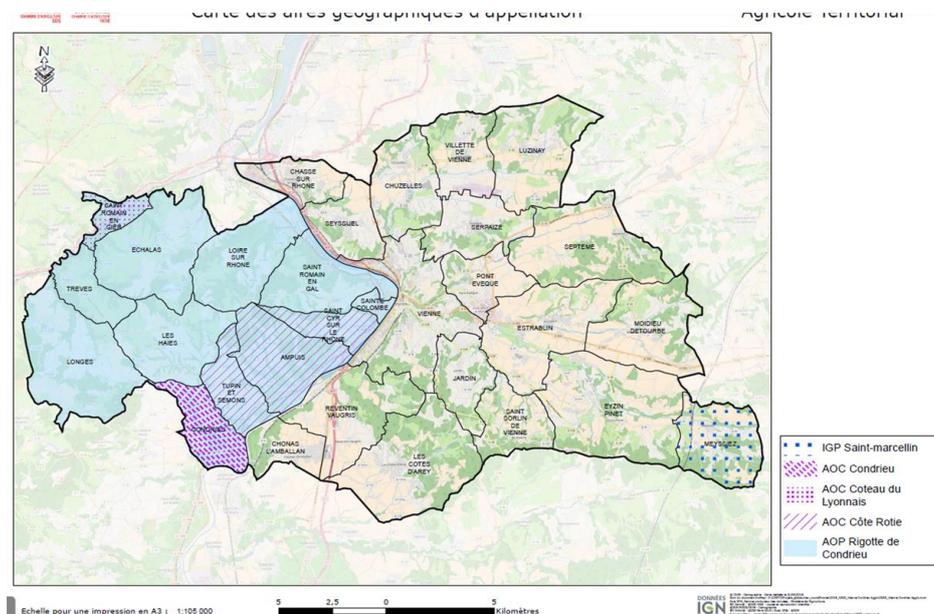
En fromage, une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) est répertoriée, il s'agit de la Rigotte de Condrieu. L'aire d'appellation s'étend sur 48 communes du Parc Naturel Régional du Pilat. La rigotte de Condrieu est un petit palet au lait de chèvre, un fromage lactique affiné au moins 8 jours. La rigotte est une appellation d'origine contrôlée depuis 2009 et appellation d'origine protégée en 2013 (échelle européenne).

Le lait est produit et les fromages sont fabriqués et affinés sur la zone d'appellation. Les races de chèvre autorisées sont : Alpine, Saanen et Massif central. Les chèvres doivent pâturer au moins 120 jours par an. Elles sont nourries à base de fourrage avec 80% des aliments issus de la zone ; l'ensilage et les OGM sont interdits. Lors de la transformation, les méthodes de moulage doivent respecter la structure du caillé et la durée d'affinage est de 8 jours minimum après démoulage.

IGP St Marcellin

Le Saint-Marcellin est un petit fromage du Dauphiné à pâte molle et à croûte fleurie. Il a la forme d'un palet à bords arrondis de presque 8 cm de diamètre qui ne pèse pas plus de 80 g.

La production de Saint-Marcellin, centrée sur la commune iséroise de Saint-Marcellin s'étend sur la rive est du Rhône et s'appuie sur le massif du Vercors. Seule la commune de Meyssiez se situe dans ce zonage.



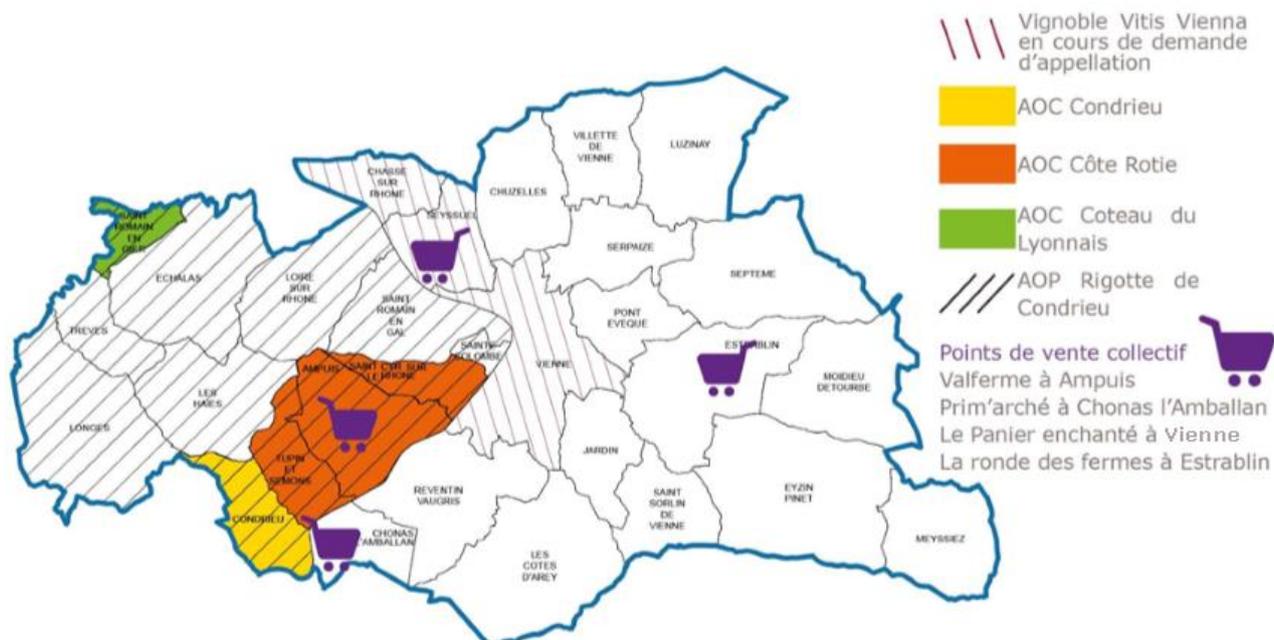
Carte 6 – Carte des aires géographiques d'appellation

3.2. Les points de vente collectifs

La proximité des pôles urbains a permis de développer fortement la vente en circuits de proximité. De nombreuses initiatives individuelles existent (ventes à la ferme, présence sur les marchés, commande et livraisons de paniers de fruits et légumes, ...), mais aussi le développement de points de vente de produits fermiers.

Sur Vienne Condrieu Agglomération on trouve 4 points de vente collectifs :

- Sur Chonas l'Amballan, **Prim'Arché** regroupe une dizaine d'agriculteurs associés.
- Sur Estrablin, **la ronde des fermes** regroupe 13 associés.
- Sur Vienne, **le panier enchanté** regroupe 9 associés.
- Sur Ampuis, **Valferme**.



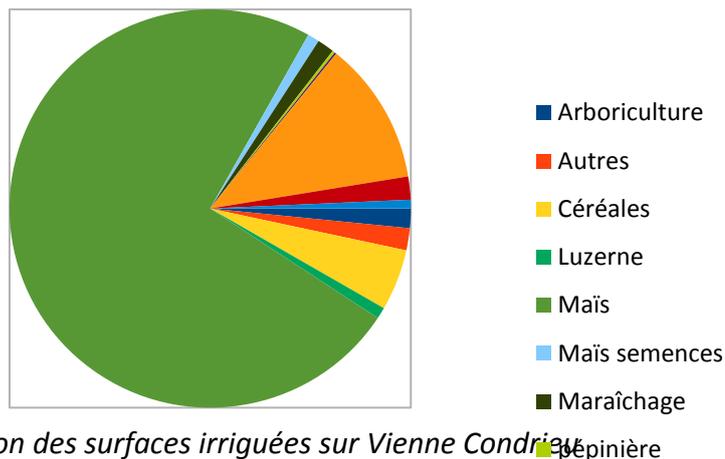
Carte des appellations et points de vente collectifs

3.2. Un réseau d'irrigation

Les potentiels d'irrigation structurent l'agriculture du territoire, en termes de types de cultures possibles, de potentiels d'installation et de développement des exploitations, notamment avec le contexte pédoclimatique local.

A l'Ouest du Rhône, 140 ha sont irrigués et près de 950 ha à l'Est. Le réseau et les retenues collinaires sont utilisés par 63 irrigants sur le territoire. On compte 39 points de prélèvements sur la partie est du Rhône qui se trouvent sur les communes de Chonas L'Amballan, Chuzelles, Estrablin, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Pont-Evêque Reventin-Vaugris et Septème. 35 de ces points correspondent à des points de prélèvements individuels et 4 sont gérés de manière collective.

Les surfaces irriguées sur le territoire sont essentiellement des cultures de maïs (plus de 700 Ha), céréales et autres cultures annuelles (soja et tournesol). On note également 110 ha en plantes aromatiques, 15 ha d'arboriculture et 13 ha de maraîchage.



Répartition des surfaces irriguées sur Vienne Condrieu Agglomération

Plusieurs ASA (Association Syndicale Autorisée) d'irrigants sont présentes. Elles regroupent l'ensemble des utilisateurs pour assurer la maintenance du réseau :

- **ASA du Rozay sur la commune de Condrieu** : le périmètre d'irrigation est situé sur le plateau et permet d'irriguer 40 ha ; irrigation assurée grâce à la retenue collinaire sur le ruisseau de l'Arbuel. Une dizaine d'irrigants utilise ce réseau. Des investissements importants sont à prévoir sur cette retenue : station de pompage à refaire et extension du réseau.
- **ASA de la Couronne sur les communes de Condrieu et de la Chapelle Villars** : le périmètre d'irrigation est situé sur le plateau et permet d'irriguer 40 ha ; irrigation assurée grâce à retenue collinaire sur le ruisseau de l'Arbuel. Deux plans d'eau collectifs se distinguent sur ce secteur : la Couronne (la Chapelle Villars) et le Coin (Condrieu). Une dizaine d'irrigants utilise ce réseau. Des investissements importants sont à prévoir sur le plan d'eau de la Couronne : rénovation des pompes et entretien.
- **Plan d'eau Planèze sur la commune des Haies**, qui pose problème depuis plusieurs années car il passe au travers d'un cours d'eau. Si ce plan d'eau n'est plus utilisable, cela mettra en péril l'exploitation arboricole EARL les vergers de Planèze (Arboriculture). Une alternative devra être proposée.
- **ASA de l'île de la chèvre sur la commune de Tupin-et-semons** : 28 hectares sont irrigués. La zone a été remembrée en 1977. La proximité du secteur maraîcher de la commune d'Ampuis irrigué à partir du réseau mixte eau potable a convaincu les exploitants présents sur l'île de la nécessité d'abandonner leurs puits artésiens équipés de moteurs thermiques au profit d'une structure collective. Un forage a donc été réalisé au centre de l'île. Une dizaine d'irrigants utilisent ce réseau.
- **ASA des plateaux de Givors Condrieu** sur les communes de Saint-Romain-en-Gal et de Sainte-colombe: le périmètre d'irrigation est situé sur le plateau et représente 11 ha. 3 maraîchers utilisent ce réseau.

- **CUMA du Soleil à Septème** (une centaine d'hectares)

3.3. Captages

Sur le territoire, un seul captage est suivi par la chambre d'agriculture de l'Isère. Il s'agit du captage de Gémens, sorti de la liste des captages prioritaires récemment car il a depuis 2014 une faible concentration en nitrates. Il est situé sur la commune d'Estrablin. Ce captage est suivi depuis 1994. 5 agriculteurs sont concernés. Il y a 80 ha de SAU sur les 131 ha de la zone de protection.

3.4. Un engagement dans les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique. Ces mesures sont élaborées dans des PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) élaboré par territoire.

MAEC et PNR Pilat

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) est porté par le PNR du Pilat à travers différentes mesures qui ont pour objectifs :

- de conserver les milieux agro-écologiques : prairies, landes, pelouses sèches, prairies humides...en aidant à l'exploitation de ces surfaces
- de conserver la fonctionnalité de ces milieux,
- de développer les pratiques favorables à la biodiversité et aux productions agricoles,
- d'adapter les pratiques et les types de culture au changement climatique,
- d'améliorer la qualité des eaux sur le territoire.



Carte du périmètre MAEC sur le Pilat

Les agriculteurs dont l'exploitation est située dans le périmètre peuvent s'engager pour 5 ans dans des mesures proposées : prairie fleurie, bande enherbée...

En 2016, 8 diagnostics ont été réalisés et 6 exploitations se sont engagées dans des mesures concernant des infrastructures agro-écologiques et des mesures surfaciques (soit 80 ha engagés). Un second temps d'animation et de contractualisation s'est réalisé en 2017.

MAEC et Syndicat des 4 Vallées

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique est en place sur les 4 vallées. Le PAEC des 4 Vallées s'étend sur les 29 communes du bassin versant des 4 Vallées auxquelles s'ajoutent 5 communes à l'extrémité Est du bassin versant, Heyrieux, Bonnefamille, Valencin, Roche et Ecluse (qui ne sont pas dans la zone du territoire) ainsi que 2 communes de la vallée rhodanienne, appartenant à la communauté d'agglomération : les Côtes d'Arey et Reventin-Vaugris.

Donc, toutes les communes de Vienne Condrieu Agglomération dans la partie Isère sont donc concernées par ce projet sauf Seyssuel et Chasse sur Rhône.



Carte du territoire MAEC du Syndicat des 4 vallées

Les enjeux du territoire qui ont été ciblés prioritairement sont les suivants :

- la qualité des masses d'eau souterraines, notamment celles utilisées comme ressource en eau potable
- Impact des pratiques agricoles sur la qualité des masses d'eau superficielles
- Gestion agricole des zones humides
- Gestion agricole des milieux secs et des espaces à haute valeur patrimoniale
- Prise en compte des éléments constituant la trame verte et bleue
- Fermeture des milieux : embroussaillage dû à la déprise agricole sur les pelouses sèches et les prairies humides

Sur l'ensemble du PAEC, ce sont 65 agriculteurs qui ont contractualisés des mesures. 240 ha ont été remis en herbe, 300 ha sont contractualisés pour des baisses de produits phytosanitaires, 460 ha de prairies ont été engagés et 24 km de haies et ripisylves ont été engagés. Les communes du territoire qui sont le plus concernées par ces contrats sont Pont- Evêque, Septème, Luzinay, Vilette de Vienne, Eyzin-Pinet et Reventin-Vaugris.

Par ailleurs, la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) contribue au maintien des surfaces présentant des enjeux environnementaux, notamment dans le cadre des Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE) afin de bénéficier des paiements verts de la PAC. Une autre mesure importante dans le cadre du paiement vert est la diversité des cultures sur les exploitations qui est obligatoire à mettre en place dès que l'exploitant déclare plus de 10 ha de surfaces agricoles.

Les enjeux de préservation de l'environnement sont étroitement liés au maintien de l'activité agricole.

3.5. Les Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)

La CUMA est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir du matériel agricole.

Il y a 10 CUMA auxquelles adhèrent les exploitants sur le territoire de Vienne Condrieu agglomération.

Ce sont les CUMA suivantes : CUMA de Condrieu (Condrieu), CUMA d'Echalas (Echalas), CUMA des 4 vents (Les Haies), CUMA chez Thivot (Loire-sur-Rhône), et CUMA du Mont Monnet (Longes), CUMA des Genêts fleuris (Saint-Romain en Gal) en cours de dissolution, CUMA de la Sevenne (Luzinay avec 40 adhérents), CUMA de Moidieu-Détourbe avec 16 adhérents, CUMA de la Vega (Pont Evêque avec 8 adhérents) et la CUMA du Soleil (Septème).

Plusieurs facteurs fragilisent les CUMA, la diminution du nombre d'exploitations (globale et par filière) et des reprises d'exploitation en question rend difficile les positionnements pour l'investissement dans de nouveaux matériels.

De nombreuses exploitations n'ont pas leur matériel en commun car elles souhaitent avoir toujours accès à leur matériel (notamment les exploitations qui ont des contraintes fortes en termes d'organisation du temps., comme notamment les exploitations en vente directe. Il existe également des partages de matériel informels entre 2 ou 3 exploitations.

3.6. Ambrosie

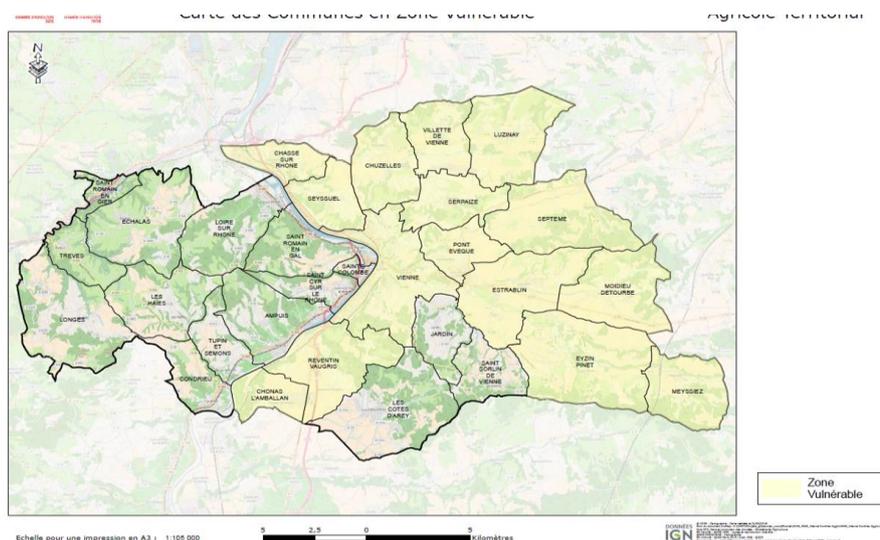
Une grande partie du territoire est concernée par la présence d'ambrosie. L'ambrosie à feuilles d'armoïse (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante envahissante dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant.

Les exploitants mettent en œuvre les moyens nécessaires (fauche, broyage, désherbage chimique ou toute autre méthode adaptée) pour lutter contre le développement de cette plante. La chambre d'agriculture de l'Isère a mis en place un poste pour accompagner les exploitants dans cette problématique.

3.7. Zone vulnérable

La directive Nitrates (12 décembre 1991) vise la protection des eaux (eaux douces superficielles, eaux souterraines ...) contre la pollution par les nitrates d'origine agricole de toutes natures (engrais chimiques, effluents d'élevage, effluent agroalimentaires, boues, ...). Cette directive se décline sous la forme d'un programme d'action national, complété par un programme régional, à mettre en œuvre sur les zones vulnérables aux nitrates. Nous en sommes au 5ème programme d'action et la dernière révision date de 2017 pour le zonage.

A l'Est du Rhône, seules les communes de Seyssuel, Jardin, les Côtes d'Arej et Saint Sorlin de Vienne sont exclues de la Zone Vulnérable. Toutes les autres communes en font partie. A l'Ouest du Rhône, aucune des communes n'en fait partie.



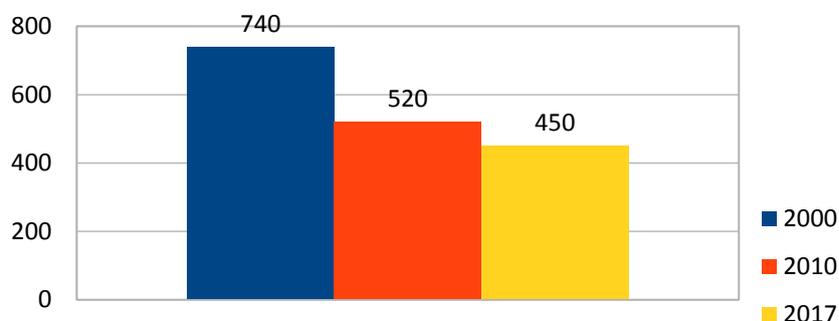
Carte 8 : Carte du zonage « zone vulnérable »

Les contraintes pour les exploitants qui se situent dans la zone (qu'ils aient leur siège d'exploitation ou seulement des terres) sont assez importantes. Elles consistent à enregistrer l'ensemble des pratiques de fertilisation, à respecter un équilibre de la fertilisation et un calendrier, mais surtout impose des règles en matière de stockage des

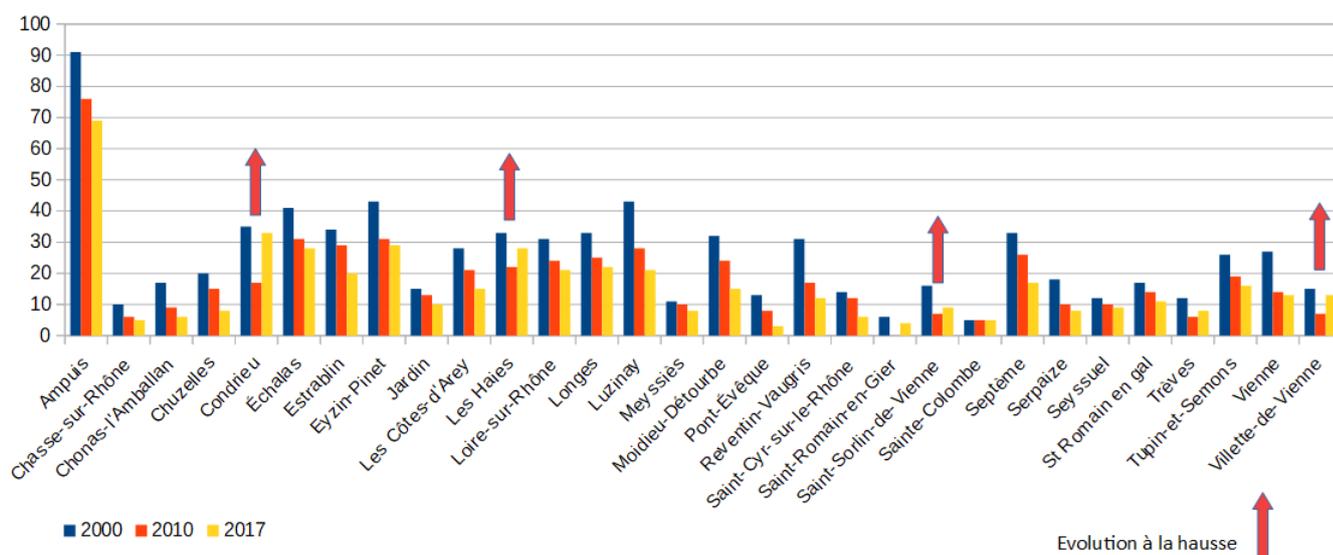
Partie 3 : L'activité agricole sur Vienne Condrieu agglomération

1. Dynamique de l'activité agricole et spécificités

1.1. Evolution du nombre d'exploitations agricoles



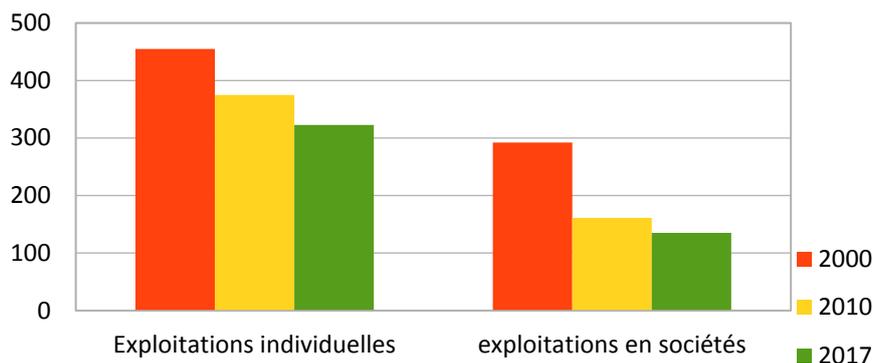
Evolution du nombre d'exploitations sur Vienne Condrieu Agglomération depuis 2000



Evolution du nombre d'exploitations par communes sur Vienne condrieu agglomération entre 2000 et 2017

Les communes sur lesquelles il reste le plus grand nombre d'exploitations sont Ampuis (69 exploitations) puis Condrieu (33 exploitations), Echallas et Les Haies (28 exploitations), Eyzin-Pinet (29 exploitations), Luzinay (21 exploitations) et Estrablin (20 exploitations). La plus importante diminution du nombre d'exploitations est constatée sur St Cyr le Rhône. Certaines communes voient le nombre d'exploitations remonter depuis 2010, c'est notamment le cas des communes de Condrieu, Les Haies, Trèves, Villette de Vienne et St Sorlin de Vienne.

1.2. Les statuts des exploitants agricoles

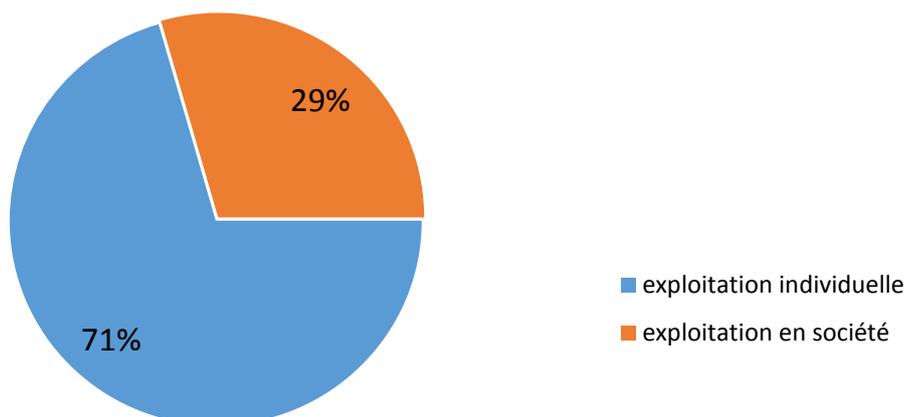


Evolution du nombre d'exploitations individuelles et du nombre d'exploitations en sociétés sur Vienne Condrieu Agglomération

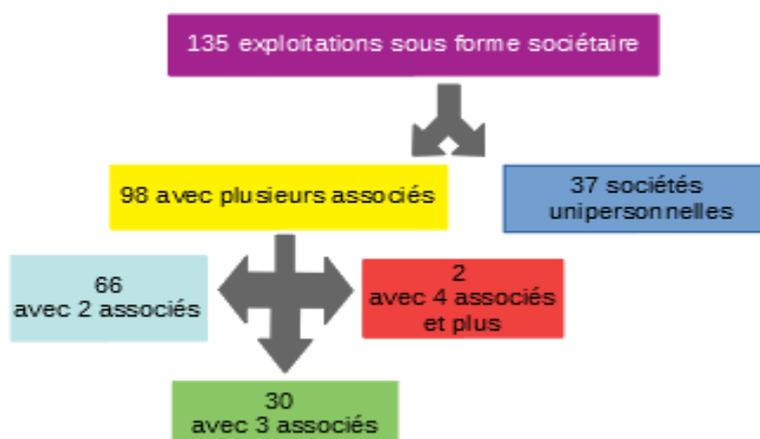
On fait le constat qu'il y a davantage d'exploitations en société sur la rive droite du Rhône. Notamment pour les exploitations avec transformation.

Les formes sociétaires les plus courantes sont les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) ou les EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée). Plus rarement des SARL (Société à responsabilité limitée) ou SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole).

Sur les 450 exploitations de Vienne Condrieu Agglomération on dénombre 66 EARL, 48 GAEC, 16 SCEA et 7 SARL.



Répartition des exploitations individuelles et sous forme sociétaire sur Vienne Condrieu Agglomération

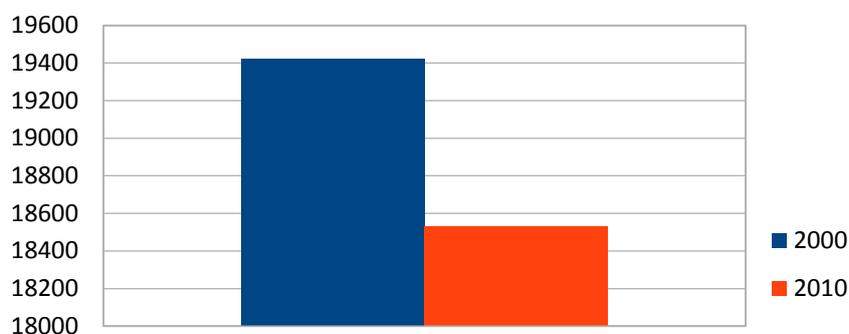


Le fait d'être sous forme sociétaire n'implique pas forcément qu'il y a plusieurs exploitants.

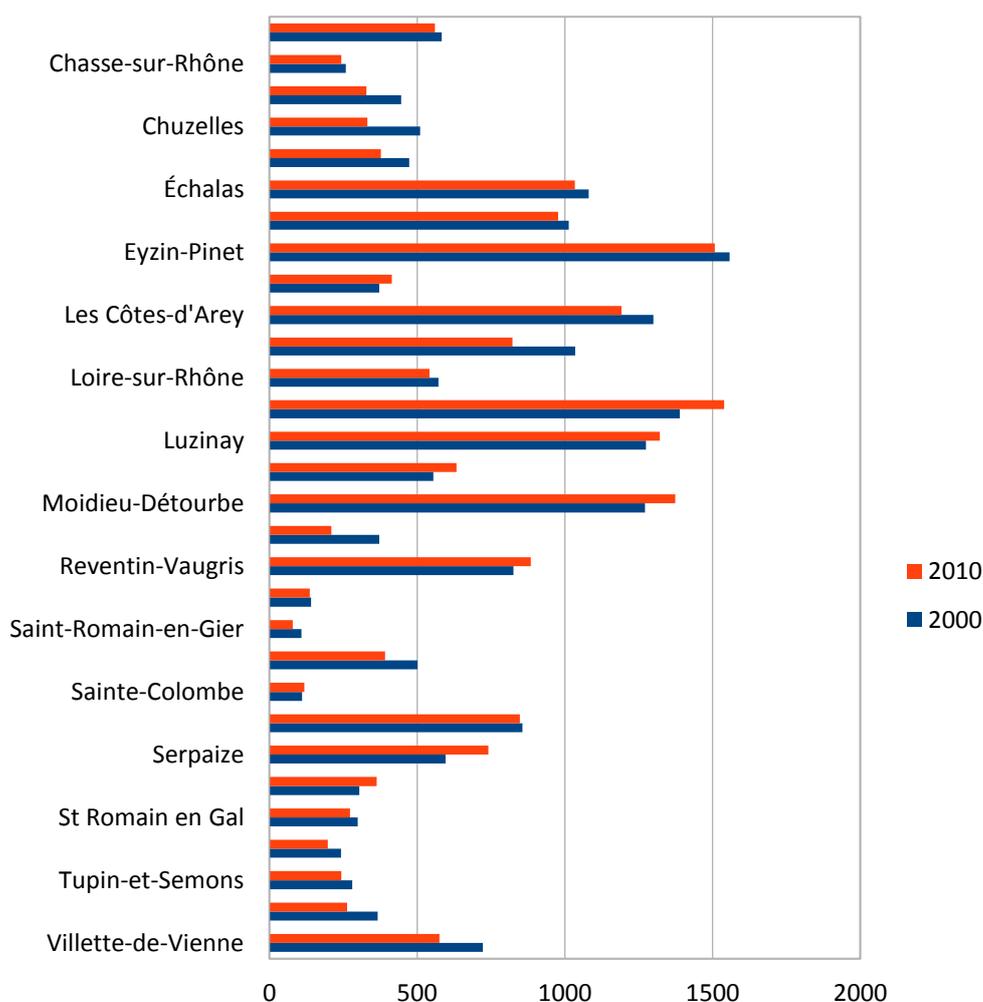
1.3. Le foncier agricole et son évolution

La SAU (Surface Agricole Utile) est l'ensemble des terres qui sont dites Agricoles au sens du recensement agricole. Ce ne sont pas forcément des terres déclarées à la PAC par les exploitants.

Les communes qui ont les SAU les plus importantes sont Eyzin-Pinet et Longes (respectivement 1558 ha et 1389 ha). Quatre autres communes ont des SAU dépassant les 1000 ha, Les Côtes d'Arey, Echalas, Luzinay et Moidieu-Détourbe. A l'inverse Saint-Romain en Gier, Sainte-Colombe et Saint-Cyr sur le Rhône ont des SAU assez réduites (moins de 150 ha).



Evolution de la SAU (en ha) sur Vienne Condrieu Agglomération entre 2000 et 2010



Evolution de la SAU par commune sur Vienne Condrieu Agglomération entre 2000 et 2010

En moyenne, les communes de la rive gauche du Rhône ont des SAU plus importantes que les communes de la rive droite. Les contraintes liées à la topographie sont plus marquées sur le plateau de Condrieu. L'urbanisation est plus importante dans le couloir rhodanien.

La régression de surfaces agricoles est assez marquée sur l'ensemble du territoire. En 10 ans, ce sont près de 900 ha de surfaces agricoles qui ont été perdu au profit de l'urbanisation.

Aussi, les infrastructures ; les surfaces en mutation et l'évolution des espaces naturels se font aux dépens des surfaces agricoles.

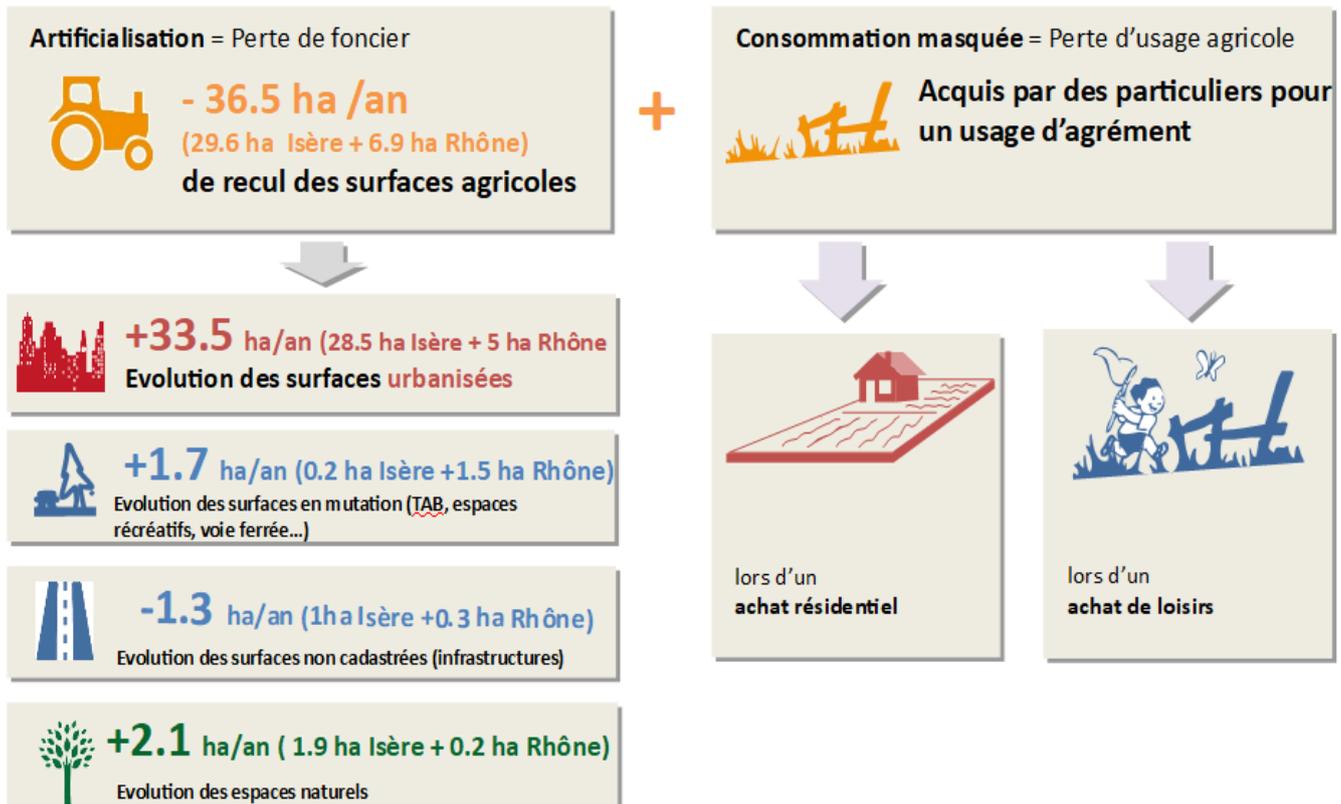
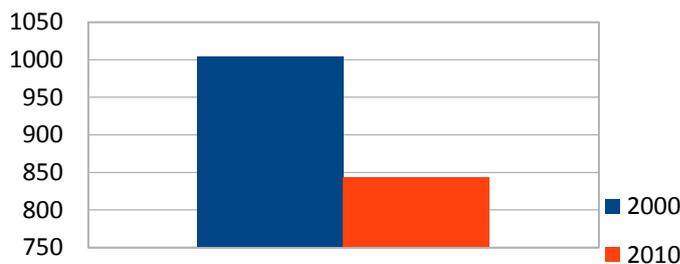


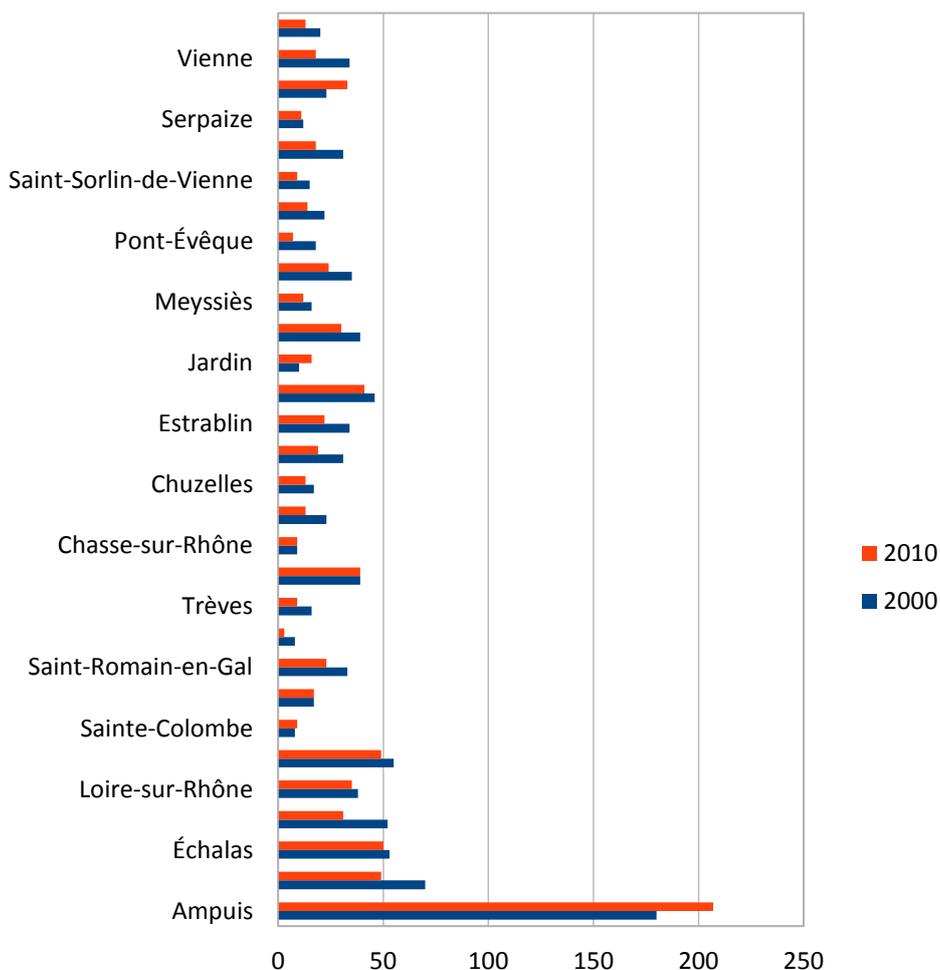
Schéma 1 : Répartition de la consommation d'espaces agricoles entre 2012 et 2016 sur Vienne Condrieu Agglomération
 (Source : SAFER AuRA, d'après DGI – MAJIC 2012-2016 / d'après base DIA Safer, marché foncier de l'espace rural)

1.4. Le travail sur les exploitations agricoles

L'Unité de Travail Annuel (UTA) est le volume de travail effectué par une personne à temps complet durant une année (229 jours).



Evolution du nombre d'UTA sur Vienne Condrieu Agglomération de 2000 à 2010



*Evolution du nombre d'UTA par commune sur Vienne
Condrieu Agglomération entre 2000 et 2010*

Au global sur Vienne Condrieu Agglomération, le nombre d'UTA en 10 ans a diminué de 16 % passant de 1000 UTA à un peu plus de 840.

Les données sur les employeurs de main d'œuvre répertoriés au niveau des services emploi des chambres d'agriculture sont les suivants. Toutefois, nous ne connaissons que ceux qui se sont rapprochés de nos structures pour être accompagnés.

Ainsi, à l'Est du Rhône, ce sont 6 exploitants qui sont considérés comme employeurs et qui se répartissent sur les communes de Chonas L'Amballan, Estrablin, Eyzin-Pinet, Luzinay et St Sorlin de Vienne. Parmi ces exploitants, 4 sont en production laitière (dont 1 avec de la transformation), un est en production de vaches allaitantes et un en production équine et cunicole. Les autres sont en polyculture.

A l'Ouest du Rhône, les employeurs de main d'œuvre (saisonniers) connus sont au nombre de 20 et sont répartis sur les communes d'Ampuis, Condrieu, Loire-sur-Rhône, Longes et Saint-Romain-en-Gal. Les activités correspondantes sont la viticulture, l'élevage, l'arboriculture et le maraichage.

Structures liées à l'emploi agricole sur le territoire

Graine d'emploi, guichet unique de l'emploi a été créé en septembre 2016 sur le département du Rhône pour les employeurs, les demandeurs d'emploi et les partenaires.

L'objectif est de clarifier et de rendre accessible les informations sur l'emploi et de permettre à chacun de trouver les réponses à ces questions. Ce guichet unique est à l'initiative de plusieurs organismes : FDSEA 69, Chambre d'agriculture du Rhône, CERFRANCE Rhône et Lyon, Agri emploi 69, Service de Remplacement du Rhône et Jeunes agriculteurs du Rhône.



En Isère, la structure Agri Emploi 38

- **Met à disposition** des salariés, pour ses adhérents, dans le cadre d'un groupement d'employeurs départemental agricole et rural.
- **Connaît** vos métiers et **s'adapte** en fonction de vos produits et de vos territoires.
- **Vise à développer** "l'emploi partagé" et à maintenir l'emploi dans les zones rurales.

1.5. Les données économiques

Par production

La marge brute standard est un indicateur économique.

Dans le calcul de la marge brute proposé ci-dessous, une exploitation est intégrée à une filière lorsque le produit net de cette filière est supérieur à 70 % du produit net total hors aide de l'exploitation. Les exploitations atypiques sont écartées du calcul.

Les références sont celles éditées par le CER France. Pour ce calcul on prend en compte la moyenne des résultats des exploitations.

	Marge brute / unité
SCOP	266 €/ ha de SAU
Arboriculture	1878 € / ha de SAU
Lait conventionnel	166 €/1000 litres
Lait bio	248 €/1000 litres
Bovin viande	429 € / UGB
Ovin viande	587 € / UGB

Tableau des moyennes départementales des marges brutes par production et par unités de productions

Par commune

Les surfaces et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la Production Brute Standard (PBS). La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer selon leur dimension économique. Les données ci-dessous sont les valeurs moyennes sur les communes.

Commune	PBS 2010 (en millier d'euros)	PBS 2010/UTA (en milieu d'euros)
Ampuis	4453	21,6
Chasse-sur-Rhône	293	31,8
Chonas-l'Amballan	598	47,5
Chuzelles	379	29,9
Condrieu	808	16,5
Echalas	1263	25,2
Estrablin	997	45,7
Eyzin-Pinet	1457	35,5
Jardin	402	24,6
Les Côtes-d'Arey	830	43,3
Les Haies	955	30,8
Loire sur Rhône	1023	29
Longes	2432	49,7
Luzinay	1141	37,6
Meysnières	550	46
Moidieu-Détourbe	1128	47,4
Pont-Évêque	224	34,2
Reventin-Vaugris	721	50
Saint-Sorlin-de-Vienne	385	42
Septème	635	35
Serpaize	568	52
Seyssuel	1173	35,9
St Romain en gal	790	33,6
St-Cyr sur le Rhône	248	14,9
St-Romain en gier	113	36
Ste Colombe	233	25,1
Trèves	359	41,9
Tupins-et-Semons	803	20,5
Vienne	509	28,7
Villette-de-Vienne	515	38,6

Tableau des productions brutes standard par commune et par UTA sur Vienne Condrieu Agglomération

2. Installation et transmission sur la communauté de communes

2.1. Dynamique d'installation

On distingue les installations aidées, des installations non aidées. Lorsqu'elles sont aidées, les exploitants passent par les chambres d'agriculture. Ils ont une Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

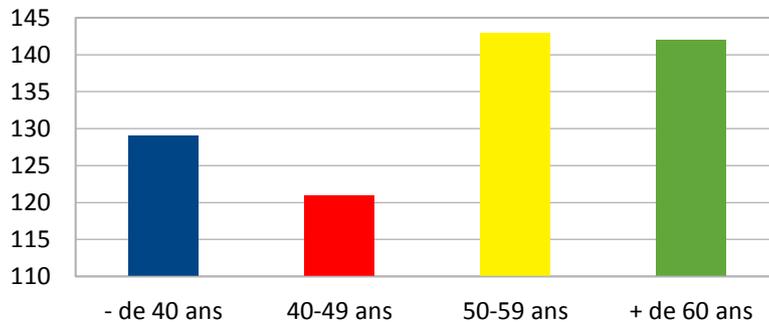
Dans la partie Isère, 37 installations se sont faites depuis 2011 dont 3 aidées. Sur la partie Rhône, entre 2011 et 2017, il y a eu 59 installations dont 34 aidées. La zone de montagne est attractive pour les installations du fait de l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel) notamment. Nous constatons également une tendance à l'installation en viticulture depuis ces trois dernières années (la moitié des installations).

Année	Nb installation
2011	8
2012	11
2013	15
2014	13
2015	10
2016	21
2017	18
TOTAL	96

Les installations se sont principalement faites sur les communes d’Ampuis, Condrieu, Longes.

2.2. Transmission

L’âge des exploitants est un élément important à prendre en compte. En effet, beaucoup d’exploitants agricoles ont plus de 50 ans, et l’enjeu est donc d’anticiper pour les prochaines années la transmission des outils de production.



*Nb d'exploitants par tranche d'âge sur Vienne
Condrieu Agglomération*

Constat au niveau national : près de 30000 départs annuels pour 17 000 installations : le renouvellement des générations n’est pas assuré !

Constat sur le territoire :

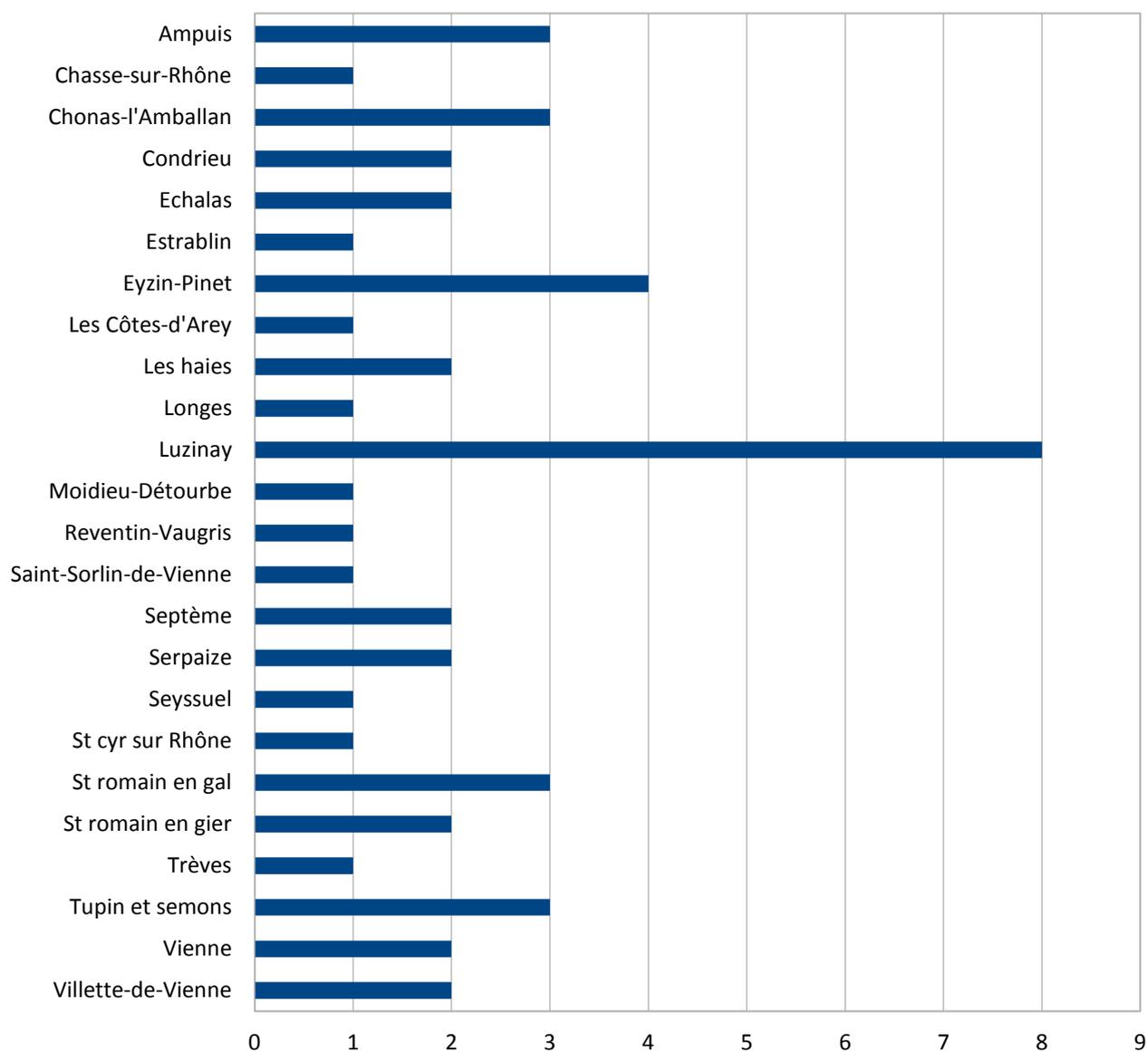
- De 2013 à 2017, 61 porteurs de projet ont été accompagnés dont 53 rencontrés pour la première fois dans le cadre du Point Accueil Installation.
- 16 exploitants sont inscrits actuellement au RDI (Registre départemental d’installation) dont 14 nouvelles inscriptions sur la période 2013-2017.
- 18 ont réalisé un Plan de Professionnalisation Personnalisé proposé par les Chambres d’agriculture.

3. Agriculture Biologique

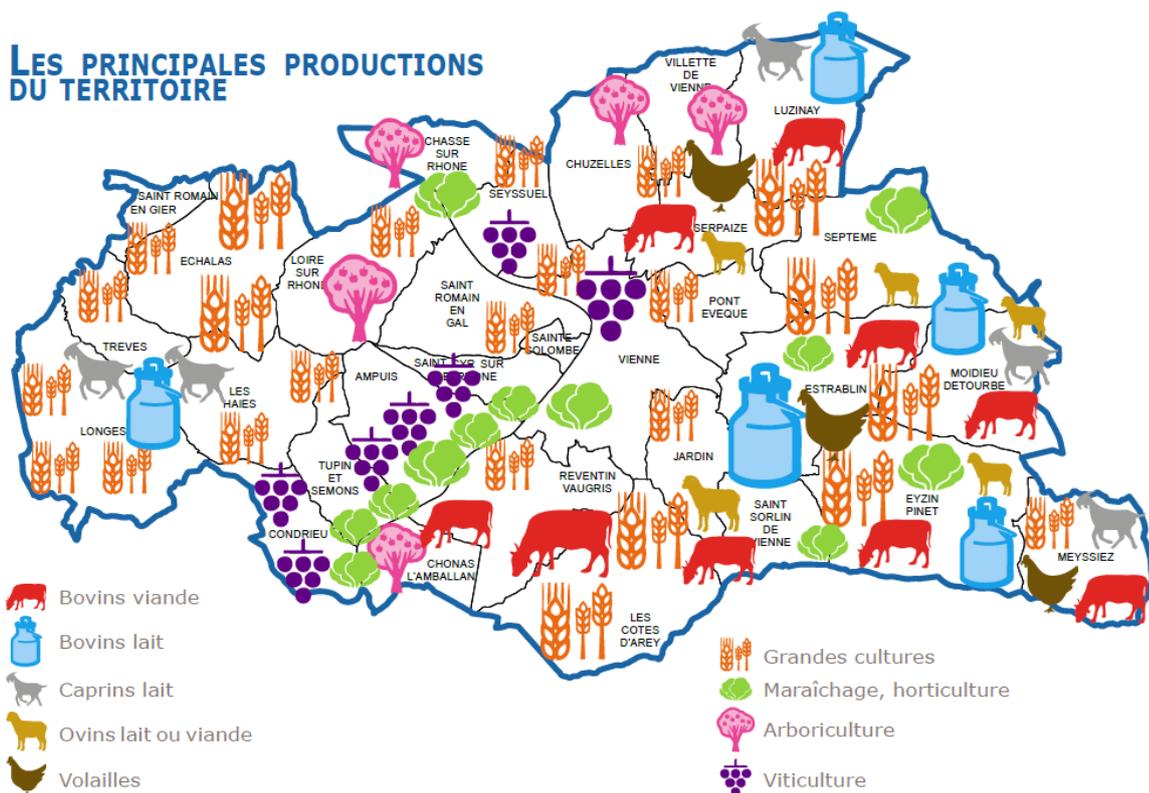
Le développement de l’agriculture biologique ces dernières années s’est accentué. Des aides et des mesures d’accompagnement existent. En fonction de leurs productions et des méthodes utilisées par les exploitants, les conseils et le suivi sont plus ou moins importants. Les aides bio varient en fonction de la catégorie de terres, la durée d’engagement pour les aides est de 5 ans. Les exploitations qui se convertissent le plus sont en maraîchage. On dénombre 50 exploitations en agriculture Biologique sur Vienne Condrieu Agglomération.

Parmi les 50 exploitants 2 sont en viticulture, 11 font du maraîchage parfois avec une autre production, 9 font de l’arboriculture, 11 ont des vaches allaitantes, 5 ont des chèvres, 2 des plantes aromatiques et 1 fait des escargots.

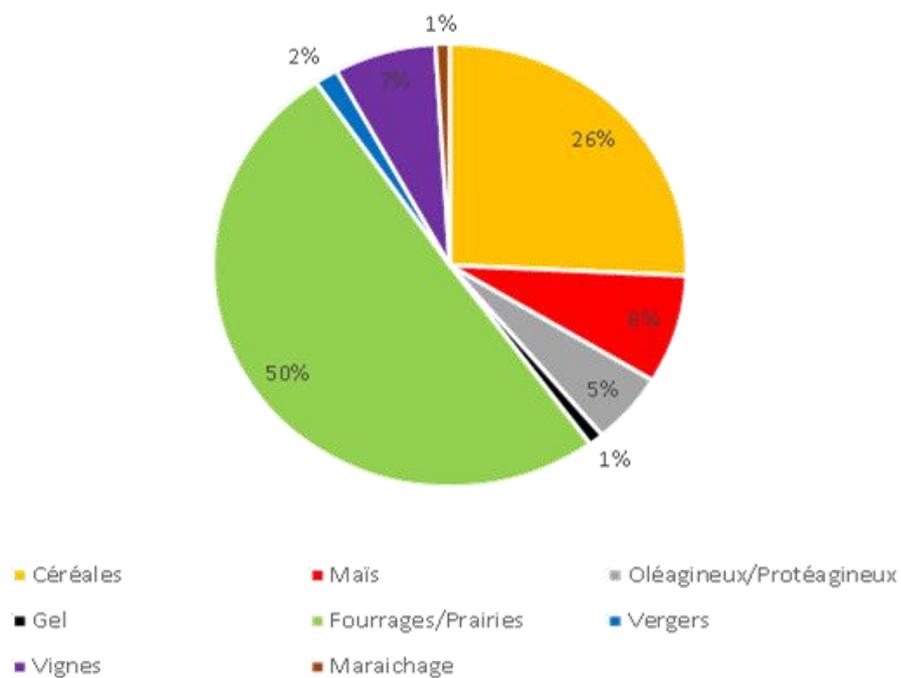
*Localisation des exploitations en Agriculture Biologique sur Vienne Condrieu
Agglomération (données ARDAB et CDA38)*



4. Filières



Carte des principales productions sur Vienne Condrieu Agglomération



Occupation du sol sur Vienne Condrieu Agglomération

4.1. L'élevage

Principalement, sur le territoire on trouve de l'élevage de vaches allaitantes et de vaches laitières (généralement en polyculture élevage) ; puis vient l'élevage de caprins et d'ovins.

L'élevage se concentre principalement sur le plateau de Condrieu, avec une dominance pour de la polyculture élevage (animaux et céréales), notamment des élevages de bovins lait et caprins. A l'Est du territoire, on a davantage de production de vaches allaitantes.

La production de fourrage est un facteur limitant du développement de l'élevage localement. L'enjeu est important sur le plateau de Condrieu séchant : secteurs avec peu d'irrigation, peu de surfaces disponibles dues à la pression foncière... Les exploitations doivent également avoir des bâtiments pour faire du stock. La répartition des surfaces fourragères est en concordance avec la présence d'élevages. Le plateau de Condrieu est majoritairement orienté vers la production d'herbe alors que les quatre vallées de l'Isère ont une orientation plus intensive avec une utilisation bien plus importante de maïs et de foin.

Il n'y a aujourd'hui pas d'abattoir de proximité ; les bêtes sont amenées aux abattoirs de Saint-Etienne, Corbas, Annonay ou à Saint Romain de Popey. Il manque d'offre de service pour la découpe, ce qui ne facilite pas le développement de la vente directe de viande.

Le marché cyclique du lait depuis la fin des quotas accentue la diminution des exploitants laitiers purs, d'autant que la contrainte liée à cette production est importante.

Ces dernières années, de nombreuses exploitations d'élevage ont cessé leur activité notamment sur les communes des Haies, de Loire-sur-Rhône, d'Echalas, d'Estrablin ou Eyzin-Pinet par exemple. Certaines exploitations cessent l'élevage et continuent à exploiter les surfaces. Les parcelles en prairie sont alors souvent retournées pour être ensuite semées en céréales car il y a peu d'intérêt à faire de l'herbe lorsqu'il n'y a plus d'animaux à nourrir. D'autres parcelles, moins accessibles, ne sont plus exploitées : développement de la friche et de la forêt.

Plusieurs exploitations, proches de la transmission ont des difficultés à trouver des repreneurs pour plusieurs raisons : astreinte de l'élevage, conjoncture économique, coût de rachat de l'exploitation, mise aux normes des bâtiments, ...

Par ailleurs, la révision des ZDS et le déclassement de plusieurs communes à partir de 2019 va être un nouveau frein à la transmission des exploitations sur les communes concernées.

Élevage bovin viande

Historiquement, il y a surtout des élevages bovins lait et caprins sur le plateau de Condrieu et peu d'élevages allaitants.

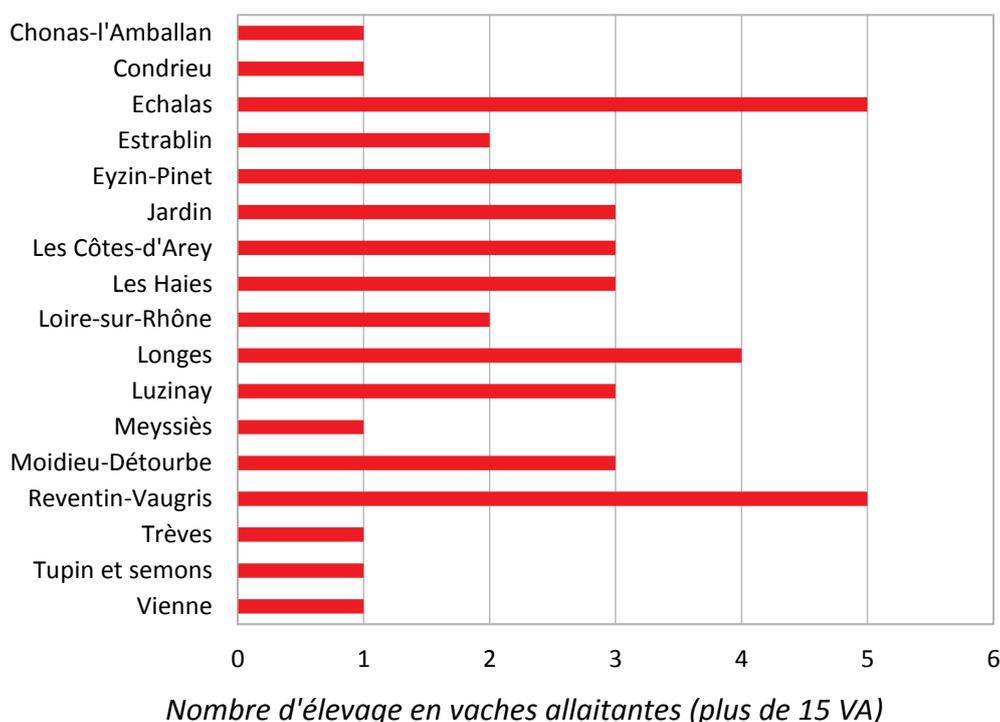
On dénombre sur Vienne Condrieu Agglomération, **44 exploitations avec plus de 15 vaches allaitantes**.

Les systèmes allaitants sur le territoire sont souvent issus d'une reconversion d'un élevage laitier. Ce sont principalement de petites structures qui fonctionnent sur une durée limitée. Les principales races allaitantes que l'on trouve sur le territoire sont les charolaises, puis les limousines.

La vente directe est une solution qui permet de faire face aux coûts de production élevés. Dans le contexte local du plateau de Condrieu, les systèmes allaitants sont proches des systèmes intensifs laitiers ; les vaches passent peu de temps hors des bâtiments en pâture (environ 2 mois) car la ressource en herbe est limitée.

L'absence d'abattoir de proximité est un frein au développement de la vente directe.

Un travail est actuellement en cours pour la valorisation de la viande locale dans les cantines. La zone de production doit être élargie au-delà des seules communes de la communauté d'agglomération par manque de production.



Analyse des atouts et des faiblesses de la filière :

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Volonté des élus de valoriser de la viande locale dans la RHD - Possibilité de vente directe avec le bassin de consommateurs à proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'abattoir de proximité. - Production de fourrages. - Astreinte pour les exploitants qui sont en individuel. - Image de la viande rouge.

Élevage bovin lait

Avant la mise en place des quotas laitiers, les élevages ont intensifiés leurs productions : augmentation du litrage produit, race Prim Hoslstein ... Or ce développement n'était pas un modèle adapté au contexte local (climat, topographie).

Le contexte laitier actuel ne permet pas aux exploitations d'envisager sereinement l'avenir notamment dans un secteur où le coût de production est très élevé. Aujourd'hui, les exploitations qui s'en sortent le mieux et qui arrivent à investir font pour la plupart de la vente directe, avec les difficultés liées à ce circuit court : augmentation de la charge de travail (fabrication, vente), la diversification du métier d'agriculteur (commercial, normes d'hygiène) ...

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, on dénombre 46 exploitations avec plus de 15 UGB (équivalent de 15 vaches laitières). Beaucoup ont cessé leurs activités ces dernières années.

Les communes iséroises sur lesquelles les troupeaux dépassent 100 vaches laitières sont Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Serpaize.

Quelques exploitations sont mixtes c'est à dire qu'elles ont un troupeau laitier et un troupeau allaitant. En fait beaucoup de laitiers pour essayer de mieux s'en sortir vendent des veaux de boucherie ou quelques génisses. Les collecteurs dans la partie Isère sont SODIAAL UNION et Danone.

Sur le plateau de Condrieu, la plupart des exploitations vendent leur production à des entreprises qui collectent le lait.

La majorité du volume est collecté par EURIAL (ex fromagerie Guilloteau) – soit 18 exploitations, surtout sur la

commune de Longes dont 2 qui ne livreront bientôt plus de lait et qui transformeront uniquement. Cette entreprise privée, basée à Pélussin fabrique une gamme de produits de marque « Pavé d’Affinois » et « fromagers d’Affinois », vendus principalement en GMS.

Au total, elle transforme 40 millions de litres de lait de vache dont 30 millions en fromage et 10 millions en lait écrémé. EURIAL a racheté l’entreprise Guilloteau en 2016 et maintient un fonctionnement à l’identique : pas de changement structural et l’usine de transformation reste basée à Pélussin au milieu de la zone de collecte.

Depuis le début de la crise laitière, l’entreprise Guilloteau avait une politique d’aide aux producteurs par le maintien d’un prix pour les producteurs à volume constant.

Sur Echalas par exemple, il y a quelques années, 5 millions de litres étaient collectés sur la commune contre aucun aujourd’hui. Il reste deux exploitations qui transforment entièrement leurs productions et qui ont des volumes importants.

6 exploitations sont collectées par SODIAAL UNION, coopérative d’envergure nationale. Le lait est ensuite vendu à des entreprises du groupe (Candia, Yoplait). 3 exploitations sont collectées par Danone.

Quelques exploitations transforment le lait en fromages, qui sont ensuite vendus en circuits courts : marchés, magasins de producteurs, restaurateurs, ...

Certains exploitants se rapprochant de la retraite font le choix de modifier leur système et de passer de bovins lait à bovins allaitants afin de réduire la charge de travail sur l’exploitation.

Sur une grande partie du territoire, le secteur d’élevage est en déprise. Les communes de Longes, Condrieu et les Haies ont encore une certaine dynamique.

Longes reste une commune très dynamique en terme d’installation/transmission d’exploitations.

Située en zone de montagne, cette commune attire les jeunes et de nombreux GAEC sont installés.

L’installation en société permet notamment un partage des tâches sur l’exploitation. Sur cette commune des investissements ont été réalisés pour avoir des outils de production performants. La taille des troupeaux a également tendance à augmenter avec la difficulté ensuite de gérer les pâtures.

En effet, le plateau de Condrieu est actuellement classé en zone défavorisée et permet aux agriculteurs d’accéder à des aides financières via la Politique Agricole Commune (PAC). La commune de Longes est classée en zone de montagne et donne droit aux Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel (ICHN). Actuellement les zonages et règles d’application sont en cours de modification au détriment des exploitations (baisse ou suppression de certaines aides).

Il y a actuellement peu de conversion en agriculture biologique alors qu’il pourrait y avoir un potentiel et une collecte possible par BIOLAIT s’il y avait une réelle demande des producteurs.

Analyse des atouts et des faiblesses de la filière :

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Possibilité de vente directe avec le bassin de consommateurs à proximité.- Biolait pourrait collecter si nécessaire.	<ul style="list-style-type: none">- Peu conversion en Agriculture Biologique.- Contexte économique difficile pour envisager l’avenir.- Coûts de production et de mise aux normes très élevés.- Le risque de perte d’ICHN

Élevage ovin viande

Sur le territoire le nombre d’exploitations en ovins viande est en diminution. Sur la partie ouest du territoire, 10 exploitations ont plus de 25 brebis avec environ 2100 brebis sur le territoire. Il y a une hétérogénéité dans les élevages : de très petits jusqu’à 900 brebis pour le troupeau le plus important.

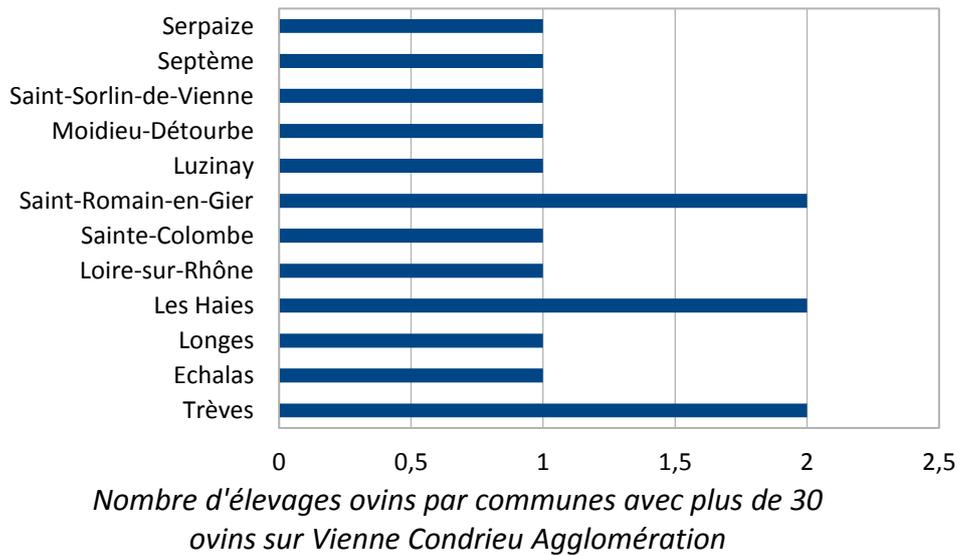
A l’est, les deux plus gros troupeaux sont à orientation viande. Ils se situent sur St Sorlin de Vienne et Luzinay.

L’élevage d’ovins est très souvent complémentaire des autres élevages développés sur le territoire. Les ovins peuvent utiliser des parcelles de moins bonne qualité (topographique ou qualité de fourrage). Les éleveurs qui sont spécialisés en ovins sont de très bons éleveurs sur le plan technique.

En France, il y a une demande sur la viande d'agneau importante qui n'est pas satisfaite. Il existe donc des opportunités pour vendre la viande en direct sur le territoire.

D'ailleurs une majorité de petites exploitations sont dans la vente directe.

La filière longue est organisée autour de la coopérative "Agneau du soleil".



Analyse des atouts et des faiblesses de la filière :

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Forte demande en viande ovine non satisfaite - Les moutons s'adaptent facilement aux terres avec de moins bons potentiels fourragers 	<p>Un des principaux frein au développement de ces élevages est la rentabilité du système.</p>

Élevage caprin

Sur le secteur du Pilat, une centaine d'élevage caprins sont présents dont 20 sont adhérents à l'AOC Rigotte de Condrieu. Plusieurs modalités existent dans les élevages :

- Système fromager ☑ fabrication et vente directe de fromage
- Système laitier ☑ Collecte par Eurial
- Système mixte (fromager + laitier)

Sur le territoire, il y a 13 exploitations en système fromager dont 4 exploitations produisent de la Rigotte de Condrieu (3 sur la commune des Haies et 1 sur la commune de Longes).

L'entreprise EURIAL transforme 8 millions de litres de lait de chèvre : 4,3 millions de litres collectés sur le Pilat et le reste est acheté à l'étranger (Grèce, Roumanie, Espagne, Pays-Bas). 1 million de litres est transformé en Rigotte de Condrieu. 8 exploitations sont collectées sur le territoire dont 2 pour un faible volume car ces exploitations transforment une partie de leur litrage et 2 sont des cédants potentiels.

La filière caprine a un accompagnement financier dans le cadre du Contrat Régional d'Objectif Filière (CROF) de la Région de 2015 à 2019.

L'AOP Rigotte de Condrieu est un atout pour le territoire, qui garantit des prix et une dynamique autour du développement de la Rigotte. L'appellation sécurise les élevages en place. Elle continue à se développer. En 2015, 93 tonnes produites dont 70 tonnes par la fromagerie du Pilat et 23 tonnes par les producteurs fermiers.

	2012	2013	2014	2015
Production de Rigotte de Condrieu	79 T dont 20 T fermiers 59 T industriel	78 T dont 21 T fermiers 52 T industriel	86 T 22 T fermiers 64 T industriel	93 T 24 T fermiers 69 T industriel

Evolution de la production de Rigotte de Condrieu depuis 2012

Soit une augmentation de 10% par rapport à 2012 et de 8% pour l'année 2015. Cela représente un producteur de lait en plus par an.

Fabriquée selon un savoir-faire transmis de génération en génération elle a bénéficié de l'Appellation d'Origine Contrôlée depuis janvier 2009, puis de l'Appellation d'Origine Protégée en novembre 2013. Son cahier des charges précis garantit sa qualité au consommateur.

La filière AOP Rigotte de Condrieu est pilotée par un Syndicat de défense qui assure la gestion administrative et financière de l'appellation, qui veille au respect du cahier des charges et qui participe au développement de l'AOP.

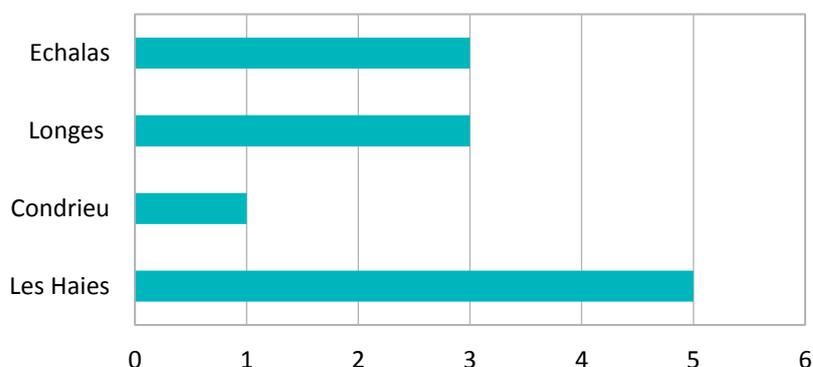
L'AOP a élaboré un programme d'actions :

- Autonomie alimentaire : gestion de l'herbe : des formations et des essais sont mis en place sur la valorisation de l'herbe et l'implantation de prairies multi-espèces
- Développement de la production : encourager les installations et améliorer les conditions de travail
- Aide à l'acquisition de matériel pour faire du fromage
- Communication : promotion des produits (sur le territoire et en dehors)
- Qualité des produits : séchage, affinage, emballage

Aujourd'hui, les exploitations écoulent leurs volumes mais il y a un manque de lait au mois d'août / septembre.

Analyse des atouts et des faiblesses de la filière :

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Produit AOC haut de gamme - Produit de terroir non « délocalisable » - Bassin de consommation important - Amélioration de l'autonomie fourragère ces dernières années - Augmentation des volumes chez les producteurs fermiers - Professionnalisation (équipement, qualité) - Potentiel de production : exploitations performantes - Entreprise de transformation local : EURIAL - Bonne valorisation du lait 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible développement des volumes - Produit jeune encore peu connu - Réel manque de notoriété - Contexte économique difficile - Faible dynamique d'installation - Sols séchants - Difficulté d'atteindre l'autonomie fourragère



Nombre d'exploitations caprines dans la partie Rhône de Vienne Condrieu Agglomération

4.2. Les grandes cultures

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, ce sont 60 exploitants qui sont spécialisés en grandes cultures si l'on prend en compte l'OTEX « cultures de céréales ».

Les principales cultures sont : les céréales (blé, orge principalement) qui représentent 26 % de la SAU du territoire, le maïs qui représente 8 % de la SAU, les oléagineux et protéagineux qui représentent 5 % de la SAU.

Le principal collecteur du territoire est le groupe La dauphinoise, mais les établissements Cholat, les établissements Bernard SA de l'Ain, la coopérative EURA (42), les établissements Payre et la coopérative Drômoise de céréales collectent également sur le secteur pour certains que sur une petite partie du territoire.

Analyse des atouts et des faiblesses de la filière :

ATOUS	FAIBLESSES
- Possibilité d'irrigation sur certaines parties du territoire permettant des rendements plus intéressants	- Forte dépendance des variations de production mondiale et des aléas climatiques - surfaces plus petites et rendements plus faibles que dans certains bassins de productions concurrentiels

4.3. Le maraîchage

La plaine alluviale présente des terrains de qualité agronomique intéressants c'est pourquoi cette activité se situe principalement en plaine et très peu sur le plateau). Le potentiel d'irrigation influe directement sur cette activité et sa localisation géographique ; en effet, il ne peut pas y avoir de maraîchage sans irrigation.

Il y a une quarantaine d'exploitations maraîchères sur le territoire dont un quart en société (GAEC). Les communes sur lesquelles il y a le plus de production maraîchère sont situées dans la vallée du Rhône comme Chasse sur Rhône, Chonas l'Ambellan et Vienne, mais aussi Tupin et Semons, Condrieu, Ampuis, St Romain en gal et Sainte Colombe. Des formations sur le maraîchage biologique sont proposées par la Chambre d'Agriculture et l'ARDAB. Les maraîchers sont réunis au sein du Bureau Technique des Maraîchers (BTM) pour un accompagnement individuel.

Analyse des atouts et des faiblesses de la filière :

ATOUS	FAIBLESSES
- Les productions et les circuits de vente (GMS, AMAP, vente directe, points de vente collectif...) sont très diversifiés. - Il y a une forte demande des consommateurs pour des légumes locaux de préférence en AB	L'activité est conditionnée par l'irrigation et la main d'œuvre saisonnière.

4.4. L'arboriculture

La filière est beaucoup moins structurée que sur le plateau de Pélussin (côté Loire) ou que plus au sud sur le Roussillonnais (côté Isère). Les exploitations des départements du Rhône et de la Loire sont regroupées au sein de l'Association Fruits Rhône et Loire (AFREL) pour le suivi technique.

Les producteurs ont gagné en compétence ces dernières années. Les exploitants gèrent leurs cultures de façon raisonnée, la production fruitière est en système intégré.

Depuis la fin des années 1990, il y a eu très peu d'installations dans cette filière.

Plusieurs facteurs accentuent ce phénomène :

- Jusqu'en 2016, il n'y avait pas de formation arboricole ouverte dans le département du Rhône (ouverture d'une formation pour adulte à la MFR de Chessy les Mines en novembre 2016 sur l'arboriculture fruitière et le maraîchage).
- Les problèmes économiques se sont accentués avec la concurrence espagnole notamment. (non seulement pour les coûts de production et le coût de la main d'œuvre).
- Les crises sanitaires (sharka), les aléas et une mauvaise image de la filière arboricole sont venus se rajoutés à l'économie.

Le principal enjeu pour la filière arboricole sur le secteur est l'irrigation, qui est un élément essentiel. La filière est en déclin sur le territoire ; il reste une dizaine d'exploitations en activité dans cette filière. C'est sur la commune de Loire sur Rhône où l'on trouve le plus d'arboriculteurs, qui ont une production diversifiée (pommes, pêches, abricots), mais avec tout de même une grosse production d'abricots. (Les plus gros producteurs d'abricots du département sont à Loire su Rhône).

Afin de stopper l'érosion des surfaces et à minima de maintenir l'existant, deux objectifs sont à poursuivre :

- Renouveler le verger pour rester compétitif.
- Sécuriser le verger (aléas climatiques et sanitaires) pour fiabiliser le revenu des exploitations.

Analyse des atouts et des faiblesses de la filière :

ATOUTS	FAIBLESSES
Possibilité d'irrigation dans la vallée du Rhône	<ul style="list-style-type: none">- Maladies des vergers- Aléas climatiques (grêle, gel)- Image de la filière- Concurrence des autres pays producteurs

4.5. La viticulture

La filière viticole est très dynamique et se structure autour de deux AOC renommées sur le territoire :

AOC Condrieu et AOC Côte Rôtie.

La particularité de ces vignobles est leur implantation sur de fortes pentes. Les vignes sont une spécificité du paysage local. Les 2 AOC, Côte-rôtie et Condrieu ont une très forte notoriété.

Les pentes des vignobles s'escarpent jusqu'à 60 %. Pour soutenir la terre, les hommes ont bâti des murs de pierre qu'on appelle « cheys ». Certains datent de l'époque romaine. Aujourd'hui, ces reliefs extrêmes sont toujours un défi pour les vignerons. Taille, entretien des terrasses, palissage, vendanges manuelles... la mécanisation est donc peu importante, ce qui nécessite une main d'œuvre importante. Les coûts de production sont donc très élevés par rapport à d'autres vignobles, ce qui se répercute directement sur le prix des vins.

Le régime des vents joue un rôle important dans la vie de la vigne. Les coteaux, orientés le plus souvent Sud ou Sud Est, sont en effet relativement à l'abri du vent froid du Nord (la bise) et exposés au vent chaud du Sud. Souvent desséchant, ce vent contribue à la protection du vignoble contre les attaques de maladies et hâte la maturité des raisins.

Le potentiel viticole des appellations est exploité au maximum.

On distingue deux types d'exploitations sur le secteur: des petites exploitations familiales, qui ont de 2 à 3 ha en appellations et d'autres beaucoup plus importantes. Les coûts des surfaces en appellation sont très élevés ce qui est un frein important à la reprise. Pour des structures familiales, la transmission doit être anticipée très en amont.

Il y a de grands domaines qui sont en capacité de racheter des surfaces plus facilement sur le secteur. Les syndicats viticoles sont les locomotives des appellations et des vignobles notamment sur les actions techniques et les innovations.

L'Association Technique des Côtes du Rhône (ATCR), créée en 1991, apporte un appui technique aux viticulteurs des appellations Condrieu, Côte-Rôtie et Saint-Joseph. Il y a aujourd'hui environ 160 adhérents.

Elle a trois objectifs principaux :

- Apporter un appui technique collectif ou individuel en toute impartialité et indépendamment de tout intérêt commercial
- Expérimenter et communiquer sur des thématiques techniques
- Maintenir et caractériser la diversité génétique des cépages Viognier et Syrah.

L'ATCR mène plusieurs actions : diffusion de bulletins techniques (vision globale des pressions parasites du vignoble), diffusion des bulletins de maturité (suivi des évolutions des maturités afin d'optimiser la date de récolte), de la veille sanitaire, des accompagnements individuels, des réunions d'information, des expérimentations (réduction d'intrants), des conservatoires.

Les surfaces plantées hors appellation ont tendance à augmenter ces dernières années notamment impulsées par le nouveau dispositif européen de gestion des surfaces viticoles : les autorisations de plantation qui autorisent un quota en vin de pays délivré par bassin plus important. Les plantations en vin de pays concurrencent aujourd'hui d'autres cultures en plaine, notamment le maraîchage sur la plaine d'Ampuis et Condrieu, ou sur le plateau. Ces vins sont très bien valorisés.

Plusieurs manifestations locales permettent de faire connaître les produits : Marché aux vins d'Ampuis, Marché aux vins bio de Condrieu et le Marché aux vins de Chavanay.

L'association Vitis Vienna regroupe les vigneronnes des Coteaux de Vienne, Seyssuel et Chasse-sur-Rhône.

Depuis 1996, des parcelles sont replantées. Le vignoble comprend aujourd'hui une quarantaine d'hectares et pourrait se développer dans les prochaines années. Comme dans la vallée du Rhône nord, les vigneronnes plantent de la Syrah pour les vins rouges et du Viognier pour les vins blancs, deux cépages originaires de cette région.

L'association est en phase de développement et une demande d'appellation est en cours.

Analyse des atouts et des faiblesses de la filière :

ATOUS	FAIBLESSES
- La renommée des vins et des AOC dynamise la filière - Les projets structurants tels Vitis Vienna	- Coût des terrains en vigne - érosion des coteaux

Conclusion

Ce diagnostic permet d'avoir une « photo instantanée » de l'agriculture sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Certes non exhaustive, ce diagnostic permet d'ores et déjà de voir se dessiner les enjeux majeurs pour les années à venir :

- **L'installation et la transmission** sont des enjeux transversaux, repérés dans l'ensemble des filières avec certes des spécificités liées aux productions plus ou moins rentables économiquement.

Plusieurs freins ont été identifiés : inadéquation des projets des porteurs en installation et des porteurs en transmission, coût élevé de rachat ou de mise aux normes des exploitations, manque de connaissance du territoire, de son potentiel et des opportunités.

Le lien entre les porteurs de projets en transmission et les porteurs de projets en installation doit être renforcé : pour faire connaître les opportunités, pour mettre en lien les porteurs de projet en transmission et les porteurs de projet en installation.

L'importance de l'accompagnement du porteur de projet en installation par le cédant a également été mise en avant : stage, phases de tests, tutorat, ...

Des actions sont à construire avec les différents acteurs afin de conserver une agriculture dynamique qui se renouvelle sur le territoire.

- **La préservation du foncier agricole** est aussi un des éléments primordiaux pour poursuivre une activité agricole dans des conditions satisfaisantes. Il est important de veiller à ce que les documents d'urbanisme soient cohérents avec l'utilisation limitée de foncier agricole.

- **La préservation de la ressource en eau** et de son approvisionnement sur les exploitations permettra le maintien voire le développement de certaines productions telles que l'arboriculture et le maraîchage. Les projets collectifs d'irrigation doivent être encouragés et soutenus.

- **Le respect de l'environnement**, bien que déjà depuis plusieurs années pris en compte doit continuer à être envisagé. Dans certains secteurs et pour des exploitations, la conversion en agriculture biologique peut être une opportunité intéressante à étudier.

Cependant, les exploitations doivent continuer à produire tout en prenant en compte leur impact sur l'environnement. Des mesures existent : limitation de l'utilisation de certains produits phytosanitaires, enjeux environnementaux, Surfaces d'intérêts Écologiques, MAEC... cela demande des adaptations et un accompagnement des exploitations afin qu'elles puissent rester compétitives.

ANNEXES

- *Annexe 1 - Liste des personnes ressources département de l'Isère et département du Rhône*
- *Annexe 2 - Liste des agriculteurs en Agriculture Biologique sur Vienne Condrieu Agglomération*
- *Carte 1 - Carte de localisation*
- *Carte 2 - Carte du relief*
- *Carte 3 - Carte des sols*
- *Carte 4 - Carte des cours d'eau*
- *Carte 5 - Carte des zonages environnementaux*
- *Carte 6 - Carte des aires géographiques d'appellation*
- *Carte 7 - Carte des surfaces irrigables*
- *Carte 8 - Carte des communes en zone vulnérable*
- *Carte 9 - Carte du zonage ICHN actuel*

Annexe 1 – Liste des personnes ressources

Liste des personnes ressources dans le département de l'Isère

Filières	Exploitants agricoles	Personnes ressources
Élevage	Présidents de Syndicats Agricoles communaux François Mouterde, exploitant sur Eyzin Pinet	Béatrice Cocheril, GDS 38 Thomas Huver, conseiller filière lait FDSEA 38 Fanny Corbière, responsable pôle élevage CA38 & 26 Marie Monin, conseillère filière ovin CA38 Jean-Marc Vallet, conseiller élevage CA 38 Geoffrey Lafosse, conseiller spécialisé filières animales & végétales CA38
Emploi		Agriemploi 38
Irrigation		Nathalie Jury, conseillère spécialisée eau et irrigation CA 38
Installation/ Transmission		Audrey Pangolin, Conseillère transmission CA38 CFE 38 (centre de formalités de entreprises) Point Info Installation 38
Agriculture Biologique		Olwen Thibaud, conseillère spécialisée AB CA 38
Vente directe		Virginie Thouvenin, conseillère points de vente CA38
CUMA		Jay Jivan technicien FDCUMA38

Liste des personnes ressources et réunions thématiques dans le département du Rhône

Filières	Exploitants agricoles	Personnes ressources
Viticulture	Assemblée générale de l'ATCR 8 viticulteurs (15/12/15)	Catherine Tournemelle, Conseillère spécialisée viticulture œnologie, CA69
Maraîchage	Réunion thématique 6 maraîchers (23/02/16)	Thierry Dansette, Conseiller spécialisé maraîchage, CA69
Elevage	Réunion thématique 8 éleveurs (25/02/2016)	Agnès Liard, Conseillère spécialisée filière caprine, CA69 Jean-claude- Martin, Conseiller spécialisé filière bovin viande, CA69 Michel Pocachard, Conseiller spécialisé filière ovine, CA69 Véronique Bouchard, Conseillère spécialisée filière bovin lait, CA69 Hervé Despinasse, Contrôle laitier Lionel Ogier, Eleveur Bovin Viande au GAEC Ogier à Condrieu Olivier Delabrosse, Guilloteau repris par Eurial
Arboriculture	Réunion thématique 4 arboriculteurs (9/03/2016)	Christophe Gratadour, Conseiller spécialisé arboriculture, CA69
Agriculture biologique		Marianne Philit, ARDAB
Irrigation		Jean-Yves Fayolle, SMHAR
Emplois		Lydie Constant, CA69
Parc du Pilat		Michel Jabrin, PNR Pilat

***Annexe 2 : liste des exploitants en agriculture biologique sur Vienne
Condrieu Agglomération (données 2017)***

Nom des exploitants	Commune	Production
EARL domaine Clusel Roch	AMPUIS	Viticulture
EARL gontel	AMPUIS	Maraichage/ppm/pfr
GAEC bOuillot-Salomon	AMPUIS	Maraichage/Arbo/viti
CLUSEL Guillaume	AMPUIS	Viticulture
EARL les trois chênes	CHASSE-SUR-RHONE	Céréales / fourrages
JURY Jacques	CHONAS L AMBALLAN	Céréales / fourrages / maraichage / fruits
PATRICE ROUCHE	CHONAS L AMBALLAN	céréales
Xavier JURY	CHONAS L'AMBALLAN	Céréales / fourrages / bovin viande
VERNAY Christine	CONDRIEU	Viticulture
MICHEL Florent	CONDRIEU	Maraichage/Arbo
GUILLER Isabelle	CONDRIEU	Maraichage/viti
Ferme de vareille	ECHALAS	VA
Gaec des tuilleries	ECHALAS	VA+chèvres
DELAY CHRISTOPHE	ESTRABLIN	Céréales / fourrages / maraichage / fruits
DIDIER Thierry	EYZIN PINET	Céréales / fourrages / ovin / bovin / caprin
DOMINIQUE RONZON	EYZIN PINET	Céréales / PPAM
BROLLES jean-Louis	EYZIN PINET	bovin viande
DIDIER Sophie	EYZIN-PINET	Céréales / fourrages / maraichage / fruits
OLLAGNIER Yannick	LES COTES D'AREY	céréales
LAMARQUE Adeline	LES HAIES	VA
La ferme de chasse nuage	LONGES	Lait chèvre
GAEC LA FERME DES BACHOLLES	LUZINAY	Céréales / fourrages / vaches laitières / Caprin
LENTILLON SUZANNE	LUZINAY	Céréales
CONSTANTIN Alexandre	LUZINAY	Céréales / fourrages
Samuel BLOND	LUZINAY	Fruits
LAVAL laurence et jerome	LUZINAY	Céréales /fourrages / bovins viande
ALAIN ROLLAND	LUZINAY	Fourrages / vaches laitières / bovins viande
LOSANA jean-Marc	LUZINAY	grandes cultures et ppam
GUINET Nicolas	LUZINAY	NR
BRUT Julien	MOIDIEU DETOURBE	NR
SERGE MAESTRI	REVENTIN-VAUGRIS	Céréales / fourrages / fruits / bovins viande
COROMPT Laurent	SAINT-CYR	VA
GELAS Laurent	SAINT-ROMAIN EN GAL	VA
MONTABONNET Luc	SAINT-ROMAIN EN GAL	Maraichage
MONTABONNET Alexandre	SAINT-ROMAIN EN GIER	Maraichage
NATUR'HELIX	SEPTEME	Escargots
EARL de la tuillère	SEPTEME	Céréales / fourrages / fruits
MARAS JULIEN	SERPAIZE	Céréales / fourrages
VERZIER PIERRE	SERPAIZE	Fourrages
JEROME ET NICOLAS OGIER	SEYSSUEL	Fourrages / légumes
RIGOLLIER Christian	ST SORLIN DE VIENNE	fourrages
CHAPELLE Florent	TRÈVES	VA
GAEC la ferme du colombet	TRÈVES	Miel, VA/Volailles
CELLARD Annick	TUPINS	Poules pondeuses
EARL maison Stephan	TUPINS	Viticulture
FRANÇOIS Yves	TUPINS	Caprins
Le Potager d'Olivier	VIENNE	Maraichage
BELBEHLOUL Rachid	VIENNE	Légumes / poules
Maison Colombier	VILLETTE DE VIENNE	Céréales / fourrages / fruits
Maison Piroird	VILLETTE DE VIENNE	Céréales / fourrages